

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Ségur 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs.....	215
La question d'Akaba et la politique britannique, par Henri FROIDEVAUX.....	216
Cinquantenaire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (1875-1925), par LOUIS JALABERT.....	218
Notes sur la Perse. — Les vrais Persans, par M <sup>me</sup> Sédighé DOLATABADI.....	222
Villes fixes et villes errantes de l'Inde, par Francis P. RENAULT.....	223
Variétés. — La petite danseuse d'Angkor, par M <sup>me</sup> L. P. NAPIER.....	225
Indochine. — Discours de M. Martial Merlin au Conseil du Gouvernement. — Le gouverneur de Hong-Kong en Indochine. — L'enseignement primaire indochinois et la langue française. — L'exercice de la pharmacie par les indigènes. — La colonisation française et son œuvre. — Réorganisation de la Bibliothèque royale au Cambodge. — Inauguration du monument Van Vollenhoven.....	227
Levant. — La mission Brunet. — La répartition de la dette ottomane. — Le cinquantenaire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. — Le départ de sir Herbert Samuel. — Annexion de Maan à la Transjordanie. — Pour la pacification du Kurdistan. — Les charges pécuniaires de la Turquie. — Un traité de commerce germano-turc. — Le roi Hussein et le gouvernement britannique. — Causes de la chute du roi Hussein.....	230
Extrême-Orient. — Siam. Le budget pour 1923-1924.....	234
Chine. — A la veille d'une guerre de races. — Les événements. — Le rôle des autorités chinoises. — La rupture des négociations de Changhaï. — Echange de notes diplomatiques. — L'aide des Soviets. — La Conférence pour l'abrogation des traités et le relèvement du tarif des douanes.....	235
Japon. — Les intérêts japonais en Chine. — Une mission japonaise en Indochine. — Plaintes d'industriels indiens contre l'industrie nipponne.....	241
Asie anglaise. — Mort de lord Rawlinson. — La situation politique. — Le commerce de l'Inde en 1924.....	242
DIAGRAMMES	
Quinze ans de commerce de l'Inde. — Consommation locale et exportations des principaux produits de l'Inde.....	244

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.

de Rothschild frères, à Paris.....	500
Société des Raffineries de Sucre de Saint-Louis, à Marseille.....	200
Carl T. Keller, à Boston; Biblioteca Imeni Lenina, à Moscou; chacun 103 fr.....	206
Kniga, à Berlin.....	102
Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv, à Hambourg (2 cotisations).....	188
De Cerenville, à Paris.....	60
J. Bacot, à Paris (2 cotisations); Banque Française de l'Afrique, à Paris; Grenard, à Paris; F. Pila, Ministre de France au Siam; Chambre de Commerce à Saïgon; chacun 50 fr.....	300
Légation de Chine, à Rome; Lavignon, à Changhaï; chacun 45 fr.....	90
Bibliothèque, à Tuyen Quang.....	40
Société Laitière Maggi, à Paris; Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Municipale, à Chalon; le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à Paris; Bibliothèque des officiers du 21 <sup>e</sup> dragons, au secteur postal 3; Cours Préparatoire des Affaires Indigènes, à Alger; Service Géographique de l'Armée, à Paris; le Directeur de la Mission Laïque Française, à Beyrouth; le Président de l'Association Mutuelle des Employés Indigènes du Cambodge, à Phnom-Penh; chacun 35 fr.....	280
Paul Damour, à Paris; Comte de Castries, à Paris; Duchesne-Fournet, à Paris; Capitaine de frégate Husson, à bord du <i>Jules-Michelet</i> ; Gréban, Notaire à Saint-Germain-en-Laye; Heurteau, à Paris; R. P. Portal, à Paris; A. Sire, à Paris; E. Mallet, à Paris; Docteur Thinh, à Saïgon; Abbé Létaize, à Epinal; J. Donon, à Bois-Colombes; Lieutenant Lemaître, à Thudamot (Cochinchine); chacun 30 fr.....	390
Carré, à Paris, Truchet, Contrôle Civil à Casablanca; Commandant Anfré, à Lattaquieh; Lieutenant Lanusse, à Douai; chacun 25 fr.....	100
Total.....	Fr. 2.456



## LA QUESTION D'AKABA ET LA POLITIQUE BRITANNIQUE

Le 24 juin, à la Chambre des Communes, M. Amery, secrétaire d'Etat pour les Colonies du Ministère présidé par M. Stanley Baldwin, se trouvait amené à déclarer, en réponse à une question qui lui avait été posée, que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique n'avait jamais considéré (*have never regarded*) la localité d'Akaba comme comprise dans le territoire du Hedjaz, ni consenti de façon formelle à son occupation par le gouvernement hedjazi. Il ajoutait que le Gouvernement de la Transjordanie prenait les dispositions nécessaires pour asseoir son autorité sur Akaba (*the Government of Transjordan is taking step to assert its authority over Akaba*). Ces brèves déclarations méritent d'être relevées et commentées dans l'*Asie française*, bien que la presse quotidienne ne semble y avoir attaché aucune importance; elles n'annoncent rien de moins, en effet, que l'extension territoriale de la Transjordanie, ou, pour parler franc, de l'autorité britannique, par toute l'étendue de l'isthme qui sépare la mer Méditerranée de la mer Rouge, c'est-à-dire d'une des dépendances de l'Océan indien.

\*  
\*\*

Akaba est en effet — chacun le sait et peut, en cas d'oubli, se le rappeler en consultant la moindre carte de l'Ancien Monde, — située à l'extrémité nord-orientale de la Mer Rouge, presque au fond de ce golfe long de 98 et large de 7 à 14 milles marins qui, depuis le cap ou Ras Mohammed, s'enfonce à l'intérieur des terres dans la direction du Nord-Nord-Est et sépare la péninsule sinaïtique de la côte occidentale de l'Arabie. C'est une ville de peu d'importance; ou même, plus exactement encore, une toute petite localité entourée d'un grand bois de palmiers-dattiers. Tout près d'elle un fortin arabe, où, naguère, une garnison égyptienne veillait à la protection et au ravitaillement des caravanes annuellement parties du Caire à destination des Lieux Saints de l'Islam, et (à en croire les indigènes) des ruines, et une baie circulaire d'environ 3 milles de longueur et de largeur, au mouillage sûr, dont les ultimes flots du Golfe Arabique viennent mouiller le rivage. Quel contraste entre ce fond d'un cul-de-sac de 154 kilomètres et les côtes plus méridionales! Celles-ci sont accores, bordées de près par des chaînes de montagne granitiques hautes de 500 à 600 mètres, vraies murailles aux parois abruptes, coupées de temps à autre par des cols; en avant de ces murs entre lesquels le golfe d'Akaba se trouve profondément encaissé, quelques pointes de sable témoignent du travail d'érosion accompli dans les terres par les torrents descendus des montagnes. Pas de fond à 240 mètres au-

dessous de la surface des flots. Tout montre que le golfe d'Akaba est en réalité une vallée secondaire faisant partie du vaste ensemble profondément déprimé qui se prolonge depuis les pentes méridionales du Taurus, au pied du plateau d'Anatolie, jusqu'au lac Nyassa, au nord du Zambèze, et qui constitue une des plus vastes dépressions de notre planète.

Jusqu'à ces temps derniers, il ne semblait pas que la possession du poste d'Akaba pût donner lieu à la moindre contestation; bien plus, il paraissait tout à fait naturel et légitime d'attribuer cette localité au nouveau royaume du Hedjaz. C'est, en effet, de l'autre côté du golfe d'Akaba, sur sa côte sinaïtique, à Taba, que s'arrête la ligne idéale constituant depuis Rafa sur la Méditerranée la frontière entre les terres du royaume d'Égypte et les pays asiatiques qui relevaient naguère de la Turquie (1). Voilà pour la géographie politique; et voici maintenant pour la géographie physique: le poste d'Akaba se trouve situé sur le rivage oriental, c'est-à-dire arabe, — et dans cette section septentrionale, *hedjazi* — de la Mer Rouge. Enfin l'histoire contemporaine elle-même confirme ces données; comme, en effet, M. H. St. J. B. Philby l'écrivait récemment au *Times* (le 29 juin), « non seulement la ville d'Akaba, mais le district avoisinant, c'est-à-dire la province hedjazi de Maan, n'ont jamais à aucun point de vue, depuis la chute du royaume syrien de Faïçal, été tenus comme se rattachant à un autre pays que le Hedjaz; jamais le district de Maan n'a été administré comme une partie du territoire palestinien placé sous le mandat » britannique. Qui pourrait récuser le témoignage de M. Philby qui occupa pendant deux ans et demi, comme chacun le sait, le poste de principal représentant britannique en Transjordanie? D'autant plus que cet agent n'est pas le seul à formuler cette opinion. Le capitaine C. D. Brunton, qui fut le premier représentant britannique à Amman après l'écroulement de l'État syrien de l'émir Faïçal en 1920, déclare (*Times* du 2 juillet) qu'Akaba était alors tenue pour territoire hedjazi, et non transjordanien. Si, écrit-il, le gouvernement britannique « n'avait jamais tenu » Akaba pour un territoire hedjazi, pourquoi garder secrète cette

(1) Nous nous en sommes rapportés à cet égard aux feuilles 51 et 78 de *The Times Atlas of the World*, d'où l'on peut rapprocher la carte qui accompagne les *sites délaissés d'Orient* du regretté Jean de Kergorlay (Paris, 1911, in-16). Mais voici que, dans le *Times* du 7 juillet, M. D. A. Cameron, ancien consul général d'Angleterre à Port-Saïd, attribue Akaba à l'Égypte. « Je me souviens, écrit-il, qu'en 1906, quand une contestation s'éleva avec la Turquie au sujet de la péninsule du Sinaï, mon vénéré maître Lord Cromer, fit en sorte d'avoir un vaisseau cuirassé aux deux extrémités de la péninsule, la *Minerva* à Rafa (El-Arish) et la *Diana* à Akaba, afin de paralyser toutes les tentatives du Ghazi Moukhtar Pacha et des Turcs pour faire de Suez la frontière du désert. Akaba appartient nettement à l'Égypte et non au Hedjaz, bien qu'elle ait pu être prêtée au Sultan Hussein pendant la guerre. La frontière égyptienne court de Rafa à Akaba et englobe cette dernière localité ». Le fait, signalé plus haut, de la présence d'une garnison égyptienne à Akaba à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vient à l'appui de l'opinion de M. le Consul général Cameron.



opinion, et pourquoi avoir laissé pendant sept années fonctionner à Akaba une administration hedjazi sans en mettre en doute la légitimité?... Puis M. Philby, pour corroborer son opinion, de rappeler qu'« Akaba fut effectivement occupée par l'armée du Hedjaz avec le concours actif des forces militaires de Sa Majesté ». Aussi comprend-on que le ci-devant roi du Hedjaz se soit après les événements de l'été 1924, après son abdication et la prise de sa capitale, retiré au fond du golfe d'Akaba tandis que son fils et successeur Ali défendait le port de Djedda contre les victorieux Wahabites d'Ibn Saoud. C'est là, dans les eaux territoriales du Hedjaz, que son petit bâtiment de plaisance est demeuré ancré jusqu'au mois de juin dernier.

\*\*

Or, voici qu'à ce moment Hussein ibn Ali a reçu du Gouvernement britannique une note dont nous ignorons le texte exact, mais dont la réponse même du souverain déchu, si résumée soit-elle dans le texte qu'en a publié la *Bourse Egyptienne*, permet néanmoins de reconstituer le contenu. Sans doute cette note protestait-elle contre la présence prolongée de l'ex-malik dans la baie d'Akaba, comme aussi contre l'installation et le maintien d'une garnison hedjazie à Mâan, c'est-à-dire en plein intérieur des terres, dans la localité qui commande la sablonneuse dépression du Wadi-l'Araba, bordée de chaque côté de hautes montagnes, véritable trait d'union entre la dépression du Ghôr et de la Mer Morte et celle même du Golfe Arabique. A cette note, Hussein ibn Ali a répondu par une véritable apologie de sa conduite, par l'affirmation de la loyauté de ses sentiments vis-à-vis de l'Angleterre, par une protestation contre l'abandon dans lequel l'avait laissée celle-ci au cours de sa lutte avec Ibn Saoud et contre l'extension du mandat britannique aux pays arabes, enfin par un appel à l'histoire future. La force protectrice qui se trouve actuellement à Mâan (a-t-il spécialement expliqué) n'a pas d'autre but que la protection de la ligne du Hedjaz et la défense de la ville elle-même contre une agression. Et Hussein de rappeler qu'Ibn Saoud a plusieurs fois attaqué la Transjordanie, vers la fin de l'année dernière, sans que le Gouvernement du Hedjaz ou la force protectrice de Mâan en sussent rien, et de demander pourquoi le sultan du Nedjed n'a pas été arrêté par les Anglais. Enfin, renouvelant ses protestations antérieures, il déclare une fois encore ne pas reconnaître le mandat sur les pays arabes et protester contre le Gouvernement britannique qui a fait de la Palestine une patrie juive et a maintenu le sud de la Syrie sous le mandat, en en faisant un lieu de refuge pour les Arméniens. Le Malik déclare aussi s'étonner de la négligence du Gouvernement britannique au sujet de ce qui s'est passé au Hedjaz et à la Mecque, de ruines, de pillages, de meurtres et de dégâts qui ne peuvent être réparés qu'après des dizaines d'années. Il

s'étonne encore de l'importance attachée par le même gouvernement à la conservation de Mâan et d'Akaba et affirme que cette question ne mérite pas une longue étude, qu'une simple réflexion suffirait. « Pour ces motifs, conclut l'ex-Malik, je ne reconnais pas du tout ce mandat, et il ne m'est pas possible de quitter Akaba avant d'avoir appris sa suppression. »

On sait que, malgré cette affirmation formelle, Hussein ibn Ali s'est vu contraint d'en passer par les volontés de l'Angleterre. Bien loin de renoncer à son mandat sur les pays arabes de l'Asie antérieure, celle-ci l'afermit, au contraire, et l'étend de toutes les manières. N'est-ce pas l'afermir, en effet, que de tout faire pour le transformer et pour soustraire au contrôle de la Société des Nations « le royaume virtuellement indépendant de l'Irak, lié simplement par un traité à la Grande-Bretagne ? » — la Commission des Mandats se demande maintenant si « elle peut établir un questionnaire pour l'administration de l'Irak » — et n'est-ce pas l'étendre que d'annexer une partie du Hedjaz septentrional à la Transjordanie ?

\*\*

Alors, en effet, que M. Philby, fort de son expérience personnelle, conteste le bien fondé de l'annexion d'Akaba — et aussi du poste plus septentrional de Mâan — par la Transjordanie, M. Amery maintient l'exactitude de sa déclaration du 24 juin et la justifie... Dans une réponse écrite au capitaine Wedgwood Benn, publiée le 7 juillet par le *Times*, le Secrétaire d'Etat pour les Colonies déclare que la détermination de la frontière de la Transjordanie approuvée par la Société des Nations au mois de septembre 1922 reconnaît la localité d'Akaba sur la Mer Rouge pour partie intégrante de ce territoire. Puis il ajoute :

Entre la Transjordanie et les territoires indépendants du Hedjaz et du Nedjed, les frontières actuelles n'ont jamais été déterminées avec précision, bien que le gouvernement de S. M. ait, à différentes reprises, invité le sultan du Nedjed et le roi du Hedjaz à s'entendre avec lui pour définir ces frontières. Plus d'une fois, le gouvernement de S. M. a clairement expliqué aux deux parties qu'il tient pour la frontière correcte une ligne traversant le chemin de fer du Hedjaz en un point quelconque entre Mâan et Tebouk, et donnant à la Transjordanie accès à la mer Rouge dans les environs d'Akaba.

Il est vrai que, pendant un certain temps, ce même gouvernement a consenti à laisser dans l'état d'indétermination les districts de Mâan et d'Akaba jusqu'à une délimitation finale de la frontière. Mais lorsque le roi Hussein a institué le *vilayet* de Mâan et le *vilayet* d'Akaba, la protestation a été formelle; quand il fut constaté que les autorités du Hedjaz y recrutaient des soldats et y faisaient passer du matériel de guerre, le gouvernement de S. M. a estimé son devoir, afin de maintenir sa politique de neutralité, de prendre des mesures pour établir le contrôle de l'administration de la Transjordanie dans les pays où il se tient pour responsable en vertu du mandat.

Actuellement, des mesures ont été prises pour associer l'autorité de l'émir Abdullah jusqu'à la ligne que le gouvernement de S. M. regarde toujours comme étant la frontière correcte du territoire palestinien sous mandat.

Par avance, M. Philby avait répondu à ces explications de M. Amery dans une interview don-



née par lui à un collaborateur du *Daily News*. Reprenant dans cette interview les termes dont il s'était déjà servi dans sa lettre au *Times* citée plus haut, l'ancien fonctionnaire britannique y déclara tenir l'annexion d'Akaba pour « un acte impardonnable d'agression à l'égard d'un Etat affaibli ». Et lui, qui avait déjà, dans cette même lettre, accusé le Gouvernement de manquer de mémoire, d'ajouter encore :

Cet acte a, de plus, été prémédité de longue date. Ceux qui sont au courant des faits savaient, depuis qu'une administration britannique est établie en Palestine, que les autorités de Jérusalem, ainsi que le Colonial office avaient jeté leur dévolu sur Akaba; ils voulaient un port sur la mer Rouge pour la Palestine et la Transjordanie. Ils ont maintenant profité des difficultés dans lesquelles se débattent leurs anciens protégés du Hedjaz, pour annexer les territoires qu'ils convoitaient. C'est là un acte qui, dans l'avenir, nous vaudra beaucoup plus de mal que de bien, car il sera considéré par tous les Arabes comme une preuve nouvelle que les promesses de l'Angleterre sont uniquement des chiffons de papier.

On a peine à croire que le Gouvernement britannique, avec son sens pratique habituel, se laisse uniquement influencer par des considérations d'ordre historique ou sentimental, par le désir, par exemple, de rattacher à la Palestine ce port d'Eziongaber, — si on l'identifie avec Akaba, ce qui peut être discuté — qui fut au temps de Salomon le point de départ des marins phéniciens de Hiram pour leurs navigations sur la Mer Rouge jusqu'aux pays de Saba et d'Ophir. Sans doute M. Lloyd George a-t-il parlé naguère de la reconstitution d'une « Palestine historique »; mais M. Stanley Baldwin n'est pas M. Lloyd George. A la conduite actuelle du Gouvernement anglais, il y a sûrement une autre raison. Puisqu'il ne s'agit de revenir ni au temps de Salomon ni à celui de Renaut de Châtillon et de la seigneurie médiévale d'Outre-Jourdain, quelle peut-elle être ?

\*\*

M. Philby, qui est à la fois un excellent voyageur et un remarquable administrateur, est aussi — comme Miss Gertrude Bell, comme M. Lawrence et d'autres — un arabophile qui ne peut pas se consoler de la faillite du projet d'empire arabe élaboré naguère par quelques-uns de ses amis. Il ne veut se souvenir que de la prise d'Akaba par la coopération des troupes du Hedjaz et des forces britanniques, s'exagérant la force et la cohésion de ce qu'il appelle « l'armée hedjazie »; il oublie les dangers qu'a courus le canal de Suez, les attaques dirigées contre lui à plusieurs reprises par les Germano-Turcs, la défense opposée, une fois au moins, avec succès par les Français aux ennemis qui, *sans eux*, — les Anglais l'ont reconnu à l'époque — auraient franchi cette ligne d'eau... De là l'évolution du projet auquel s'intéressait M. Philby, la célèbre « Déclaration Balfour » et toutes ses suites, jusques et y compris l'annexion de Maan et d'Akaba à la Transjordanie. Ainsi s'achève l'établissement de la zone de protection voulue, exigée par l'état-major britannique très

en avant du canal de Suez, — une zone de protection dont, bien entendu, l'Angleterre entend être la seule à assurer la garde, afin de consolider encore, s'il est possible, son contrôle de l'œuvre exécutée naguère, bien malgré elle, par le Français Ferdinand de Lesseps.

Henri FROIDEVAUX.

## CINQUANTENAIRE

DE

## L'UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH DE BEYROUTH

(1875-1925)

L'Université Saint-Joseph de Beyrouth vient de célébrer le cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion, elle a dressé un bilan de ce demi-siècle de travail au service de la France. Il est tout naturel que l'*Asie Française*, qui n'a jamais ménagé ni le témoignage de sa sympathie, ni son appui à cette œuvre méritante, reçoive communication de cet inventaire. Il justifiera, mieux que tous les éloges, l'intérêt porté à une institution dont tout Français, quelles que soient ses convictions religieuses, a le droit d'être fier.

\*\*

Réinstallée en Syrie en 1831, après une absence de 56 ans, provoquée par la suppression de l'Ordre, les Jésuites avaient dû tout d'abord se porter au cœur de la montagne maronite, où ils étaient appelés et où leurs œuvres trouveraient le plus solide appui pour des débuts nécessairement laborieux. Ils avaient cependant installé à Beyrouth un poste de missionnaires (1839) et une modeste école primaire, première semence de l'œuvre magnifique qui devait s'y développer quarante ans plus tard.

Mais le premier collège de la Compagnie fut fondé à Ghazir (1855), où un séminaire oriental s'était ouvert 12 ans plus tôt (1843). On ne tarda pas cependant à constater que, si la montagne pouvait convenir au séminaire avant tout recruté parmi les maronites, sa position excentrique condamnait le collège à une existence précaire. D'ailleurs, d'autres raisons d'ordre plus élevé militaient en faveur de son transfert à Beyrouth. En 1866, la mission protestante américaine installée à Beyrouth depuis 1821 venait d'y ouvrir un grand collège sous la dénomination de *Syrian Protestant College*. Laisserait-on des Américains et des protestants s'assurer, en pays d'influence française séculaire et dans un milieu qui comptait des milliers de catholiques, le monopole de l'enseignement ? Ainsi posée, la question ne comportait qu'une solution. Mais la question de principe tranchée, et elle le fut dès 1869, restait la difficulté pratique. Comment opposer à la richesse des rivaux un édifice qui fit honneur à la France, alors que les ressources faisaient com-



plètement défaut ? Cette difficulté, cependant, ne devait pas arrêter le zèle entreprenant du P. Ambroise Monnot, qui venait d'être désigné comme supérieur de la mission de Syrie. Il se fit quêteur : la France le vit, et aussi les Etats-Unis et le Canada. A son retour, on pouvait jeter les fondations d'un édifice qui porterait sans deshonneur les couleurs françaises en face de l'établissement rival. Commencées en octobre 1874, les constructions étaient achevées en novembre de l'année suivante. Cette rapidité d'exécution semble tenir du prodige quand on songe qu'en douze mois s'était élevé un immense bâtiment de 103 mètres de façade, avec 3 ailes en retraite d'une saillie de 57 mètres.

\*\*

Au mois de novembre 1875, le séminaire et le collège de Ghazir prenaient possession de leurs nouveaux locaux. Séminaire et Collège, l'Université Saint-Joseph n'était que cela à ses débuts; le titre dont elle est fière ne lui vint que six ans plus tard, lorsque Léon XIII accorda à la direction du Séminaire le droit de conférer à ceux de ses élèves qui auraient subi les épreuves ordinaires, le titre de docteur en philosophie et en théologie. A cette première faculté de Philosophie et de Théologie, devaient s'en ajouter d'autres qui complèteraient le cycle de l'enseignement supérieur, comme on va le voir au cours d'une rapide esquisse historique.

1° *Enseignement supérieur.* — Le séminaire St-François-Xavier, couronné par la Faculté de Philosophie et de Théologie, s'ouvre aux jeunes gens des divers rites orientaux qui se sentent appelés à la vie ecclésiastique. Petits séminaristes, ils suivent les cours du collège secondaire; grands séminaristes, ils ont accès aux cours spéciaux de Philosophie et de Théologie. Ils les partagent du reste avec un certain nombre de moines des deux principales congrégations indigènes, les Antonins (Maronites) et les Basiliens (Grecs-Melchites). Normalement, le séminaire compte de 70 à 75 élèves. En 1924, bien que la guerre ait entravé son recrutement, le séminaire réunissait 77 étudiants, en y comprenant 22 religieux maronites ou grecs-melchites. En voici la répartition par rites d'origine :

Arméniens .....	5
Chaldéens .....	2
Latins .....	2
Maronites .....	58
Melchites .....	9
Syriens .....	2

Depuis sa fondation jusqu'en 1924, le Séminaire oriental de Beyrouth avait donné aux diverses Eglises de l'Orient : 3 patriarches : S. B. Mgr Elie Houaik, patriarche actuel des Maronites; S. B. Mgr Emmanuel Joseph Thomas, patriarche des Chaldéens; feu Mgr Cyrille Macaire, patriarche des Coptes catholiques; 25 évêques et environ 300 prêtres.

En 1883, à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et les Jésuites missionnaires en Syrie, s'ouvrait à Beyrouth une Ecole française de Médecine. Les débuts furent des plus modestes, puisqu'on commençait avec 4 professeurs et 11 étudiants. Cinq ans après, les résultats s'étaient affirmés si encourageants que l'Ecole était promue Faculté (1888) et s'adjoignait une Ecole de Pharmacie (1889). Valide au début pour les seules colonies, le diplôme accordé aux étudiants qui subissent avec succès les épreuves ordinaires devant un jury envoyé par la Métropole a, depuis 1898, valeur de diplôme d'Etat.

Quand il s'était agi de loger la nouvelle Faculté, on avait cru être généreux en construisant pour un maximum de cent étudiants. Le chiffre des prévisions s'était trouvé tellement dépassé qu'en 1912, il avait fallu reconstruire sur des plans plus que quadruplés. En effet, la Faculté, en 1914, comptait 12 professeurs, 10 chefs de travaux et de clinique et 355 étudiants venus de toutes les parties de l'Orient et même de la Perse.

La guerre survint, dispersant maîtres et élèves. Heureusement, elle épargna relativement les locaux où le Gouvernement turc avait trouvé commode d'installer sa propre Faculté médicale de Damas. La Faculté française en reprit possession en février 1919. Depuis cette date, les dégâts ont été réparés, la population scolaire, sans retrouver les chiffres de naguère, s'est accrue. Surtout l'enseignement s'est enrichi et élargi. A l'Institut antirabique créé à la veille de la guerre (1913), sont venus s'ajouter un Institut de recherches et analyses chimiques et un Institut de recherches et analyses bactériologiques (1919). Une Ecole dentaire a été annexée à la Faculté (1920), ainsi qu'une Ecole de Sages-femmes (1922). A ces créations nouvelles s'ajoutera, l'an prochain, un Institut de physiothérapie, destiné à la lutte contre le cancer, dont le coquet pavillon est, à l'heure actuelle, presque entièrement terminé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1924, enfin, la Faculté dispose d'un Hôpital d'enseignement à elle, où fonctionnent ses cliniques. On se souvient, à l'Asie française, de la souscription ouverte, en 1911, pour doter la Faculté beyrouthaine de cet indispensable complément. Une somme relativement importante avait été recueillie, et les travaux avaient même été commencés à la veille de la guerre. En 1919, il fallut renoncer à les poursuivre, et l'on dut revenir aux incommodes combinaisons d'avant-guerre. En 1920, les cliniques émigrèrent de l'Hôpital des Filles de la Charité à l'Hôpital Saint-Georges. La solution était précaire; plus que jamais s'imposait la nécessité de nourrir la Faculté d'un Hôpital dont elle eût la libre utilisation. Le général Gouraud, haut-commissaire de la République en Syrie et au Liban, le comprit, et un reliquat de budget s'étant trouvé opportunément à sa disposition,



la Faculté reçut de lui le don royal qui permit la construction de l'Hôtel-Dieu de France. Le 2 mai 1922, la première pierre en était posée; un an après (27 mai 1923), le général Weygand inaugurait les constructions. L'Hôtel-Dieu de France n'est pas achevé, mais tel qu'il est, il rend d'inappréciables services. Viendra, espérons-le, le jour où on pourra compléter l'édifice par l'élévation des deux ailes manquantes. Ce jour-là, la France charitable sera admirablement représentée auprès de la France savante dignement représentée par l'Université St-Joseph.

Si nous jetons un regard sur le passé, nous constatons que les médecins et pharmaciens diplômés de la Faculté sont actuellement plus de 760. Dispersés en Orient et en Extrême-Orient, en Afrique et en Amérique, ils y portent les secours de leur dévouement et de leur habileté professionnelle avec le bon renom de la science française.

L'Orient n'a pas seulement besoin de médecins. Il lui faut des magistrats, des hommes de loi, des ingénieurs, des techniciens de toutes spécialités, surtout maintenant que les pays sous mandat doivent apprendre à se gouverner eux-mêmes et à mettre en valeur leurs ressources naturelles. Les uns et les autres sortiront de l'Ecole française de Droit et de l'Ecole française d'Ingénieurs qui sont venues s'ajouter, en 1913, à la Faculté française de Médecine et de Pharmacie. Celle-ci, on s'en souvient, doit son origine à un accord entre le Gouvernement et les missionnaires. Les deux dernières écoles représentent une création due à l'initiative de l'« Association lyonnaise pour le développement, à l'étranger, de l'enseignement supérieur et technique ». C'est cette Association patronnée simultanément par l'Université et la Chambre de Commerce de Lyon qui traita avec l'Université pour la création des deux Ecoles dont il était question de lui confier l'administration. Les difficultés ne devaient pas manquer, puisque la guerre entraîna une double fondation, en 1913 et 1919; mais toutes devaient céder devant la patience obstinée de l'homme éminent qu'était le regretté Paul Huvelin.

Héritière d'une ancienne et glorieuse tradition, puisqu'elle continue la célèbre Académie de Droit qui compta, sous l'empire romain, parmi ses maîtres, Ulpien, Papinien et peut-être encore Gaius, l'Ecole française de Droit est en pleine prospérité. En 1923, elle comptait 136 étudiants. Les promotions de licenciés qui en sont sorties depuis 1920 sont en moyenne d'une vingtaine par an.

La répartition des étudiants par nationalités permettra de se faire une idée de la clientèle qui la fréquente :

	Libanais	Syriens	Français	Divers
1920-1921 .....	26	6	5	1
1921-1922 .....	27	3	6	2
1922-1923 .....	28	2	6	2
1923-1924 .....	26	3	7	3

L'organisation d'une Ecole d'Ingénieurs présentait des difficultés pratiques avec lesquelles l'Ecole de Droit n'avait pas eu à compter. L'enseignement technique exigeait, en effet, toute une organisation d'ateliers de menuiserie, d'ajustage, de machines-outils; de plus, le personnel enseignant devait se doubler de chefs de travaux expérimentés. On a fait face cependant à toutes ces exigences, et l'Ecole, qui comptait, en 1923-1924, 24 étudiants a déjà délivré, à deux promotions de 12 et de 10 ingénieurs, un diplôme analogue à celui de l'Ecole centrale lyonnaise qui devra à la signature du Ministre des Affaires Etrangères un surcroît de valeur.

Mais, plus le succès s'affirme, plus aussi les adaptations et les perfectionnements apparaissent nécessaires : les ateliers insuffisants devront être agrandis, l'outillage augmenté. Pour tout cela, il faut des ressources que l'Association lyonnaise est hors d'état d'assurer. Laissera-t-on végéter une institution destinée à rendre d'inappréciables services à la Syrie et au Liban, tout en y accroissant le prestige de la France ?

2° Enseignement secondaire. — L'enseignement supérieur doit nécessairement s'appuyer sur un enseignement secondaire solide qui, en élargissant la culture générale, prépare aux spécialisations. C'est à cet objet que répond le grand Collège secondaire qui, depuis un demi-siècle, prépare les jeunes gens de là-bas aux tâches de toute nature qui les attendent dans la vie.

Organisé sur le modèle des collèges de la métropole suivant nos programmes, préparant au baccalauréat, il n'a pas besoin d'une description spéciale. Contentons-nous de signaler par quelques chiffres la courbe de ses progrès.

	Elèves		Elèves
1875-1876. . . . .	266	1913-1914. . . . .	555
1885-1886. . . . .	512	1919-1920. . . . .	505
1895-1896. . . . .	496	1924-1925. . . . .	739
1905-1906 . . . . .	508		

Une statistique confessionnelle, pour les deux dernières années, permettra de se rendre compte des milieux dans lesquels s'exerce l'action du collège.

	1923-1924	1924-1925
a) Arméniens catholiques . . . . .	13	27
Chaldéens . . . . .	13	20
Latins . . . . .	71	67
Maronites . . . . .	326	317
Melchites . . . . .	126	121
Syriens catholiques . . . . .	11	16
b) Arméniens grégoriens . . . . .	2	3
Grecs orthodoxes . . . . .	146	130
Protestants . . . . .	2	4
Russes orthodoxes . . . . .		1
Syriens jacobites . . . . .		1
Druses . . . . .	7	7
Israélites . . . . .	2	1
Musulmans . . . . .	14	21

Si l'on parcourt le Bulletin de l'Association



amicale des anciens élèves de l'Université Saint-Joseph, on relève parmi eux le Président du Conseil du royaume d'Égypte, le Président de l'État de Syrie, l'ex-président du Conseil représentatif du Grand-Liban, le Président du Conseil d'État, celui de la Cour d'appel, le Directeur de la Justice et celui des Travaux publics, de nombreux médecins, avocats, ingénieurs et banquiers. On peut juger par là des services rendus par le collège à la Syrie et au Liban. La France n'y a pas moins gagné, car il est inutile de dire que c'est parmi ces jeunes hommes intelligents et cultivés qu'elle compte ses meilleurs clients.

\*\*

Pour achever de retracer l'image de tout ce que représente à Beyrouth l'Université Saint-Joseph, il faut encore donner une mention à son Observatoire, à son Imprimerie et à sa Bibliothèque orientale.

Fondé en 1907 à Ksara, sur les derniers mamelons du Liban qui bordent la plaine de la Beqâa, l'observatoire commençait à faire honorable figure lorsqu'éclata la guerre. Quand le directeur y rentra en 1918, il se trouva en présence d'un véritable désastre. Tout avait été pillé et saccagé. Une subvention de 20.000 fr. de l'Académie des Sciences permit de commencer la restauration. A l'heure qu'il est, l'Observatoire est en plein fonctionnement. Des pavillons séparés abritent les divers services : section météorologique, section magnétique, section sismique et section astronomique. L'ensemble est dominé par la tour avec coupole tournante qui abrite une lunette équatoriale de 20 cm. d'ouverture.

Dès sa réorganisation, l'observatoire a pu collaborer avec le Service géographique de l'armée; son personnel notamment a pris part aux travaux de mesure de la base de 12.500 m. en vue de l'établissement de la carte géodésique de la Syrie. Enfin, il a assumé la direction du service météorologique de la Syrie.

L'Imprimerie orientale annexée à l'Université Saint-Joseph remonte à 1847. Les débuts furent modestes, puisqu'on commença avec une petite presse autographique. Vingt ans après, la vapeur mettait en mouvement tout un ensemble de presses et de machines qui n'auraient pas déparé une bonne imprimerie de France. En 1875, elle éditait une luxueuse Bible arabe qui obtenait une médaille d'or à l'Exposition de 1878. Depuis, les éditions sorties de ses presses se sont multipliées : livres de religion, auteurs classiques, grammaires, dictionnaires, publications scientifiques, ont propagé son bon renom bien au delà des frontières de la Syrie. Signalons seulement le journal arabe *Al-Bachir* (fondé en 1870) qui, toutes les semaines, dissémine dans la montagne, avec les nouvelles, un peu plus d'idées et de doctrine que n'ont coutume d'en porter

les journaux. Supplément d'instruction très utile à un peuple avide d'apprendre et incomparablement moins favorisé que nous ne le sommes. Une mention spéciale est due également à une revue en arabe, *Al-Machriq* (depuis 1898), dans laquelle la « Société Asiatique » de Paris reconnaissait, par la plume du regretté Barbier de Meynard, une publication « de sa lignée ». En quelque vingt ans, cette revue a rendu d'incalculables services en vulgarisant la science de l'Occident au profit de l'Orient. Enfin, plus jeunes et moins répandus, comme il convient à une publication essentiellement technique, les *Mélanges de la Faculté orientale et de l'Université Saint-Joseph* (1906 et suiv.), ont bien mérité de la science européenne. Les onze volumes dont se compose la série actuellement parue renferment des études originales sur l'histoire, la géographie, la littérature, la philologie et l'archéologie de l'Orient, qui montrent en quelle haute estime sont tenus à l'Université les travaux scientifiques. Cette collection ne fait pas moins honneur à l'érudition française qu'à l'école qui forma de tels savants.

La Bibliothèque orientale d'où purent sortir de tels travaux est une dernière curiosité qu'il faut signaler. Avec ses 30.000 volumes, ses inappréciables collections, elle constitue un instrument de travail de tout premier ordre, dont peuvent disposer tous ceux que des recherches érudites amènent en Orient.

\*\*

Au terme de cette longue visite, on a pu se convaincre que Maurice Barrès ne se laissait pas entraîner par une vision de poète quand il salua l'Université Saint-Joseph d'une métaphore éblouissante en la désignant comme « le phare spirituel de la Méditerranée orientale ». Cette création lumineuse a été l'œuvre des missionnaires jésuites. Pour faire sortir de terre cette vaste construction aux proportions harmonieuses qui se trouve si opportunément répondre aux besoins actuels du pays, ils ont eu à vaincre d'innombrables difficultés. Laissés à eux-mêmes, ils eussent reculé devant la tâche. Avec une libéralité à la fois clairvoyante et généreuse, le gouvernement français est venu à leur aide. Ses subventions aident à vivre une œuvre qui, par un juste retour, sert noblement les intérêts de la France.

LOUIS JALABERT.

---

**Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 30 francs.**

**Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.**



## NOTES SUR LA PERSE

## LES VRAIS PERSANS

Les vrais Persans ce sont les Guèbres.

Ce nom de Guèbre a été donné aux Zoroastriens par les Arabes au moment de la conquête de la Perse. Il signifie approximativement « infidèle » et c'est en Perse un terme fort désobligeant. Mais comme en Europe il n'indique aucun sens péjoratif, nous désignerons les Zoroastriens sous le nom de *Guèbres*, plus généralement employé.

On sait que le prophète des Guèbres est Zoroastre ou, plus exactement, Zartocht; les Guèbres se désignent eux-mêmes sous le nom de *Zartochti*.

Leur livre sacré est l'Avesta. Leur métaphysique admet que le monde est en proie à deux principes contraires : Hormoz et Ahriman, l'esprit du bien et l'esprit du mal. L'eau, la terre, le vent et le feu sont des éléments sacrés. Leur morale honore la sincérité, l'honnêteté, le patriotisme, la solidarité, qui sont pour les Guèbres les plus hautes vertus. Ils considèrent la pratique de l'agriculture, du commerce et des arts comme des actions méritoires et agréables à Dieu.

Vers l'an 650 de l'ère chrétienne, deux grands malheurs advinrent à la Perse : l'invasion des Arabes et l'exode des Guèbres, le second étant la conséquence du premier.

Quand le calife Omar fut maître de la Perse, il ordonna aux Guèbres, sous peine de mort, de se convertir à l'Islam ou de payer un énorme tribut. Un certain nombre purent se soustraire à cette alternative et prirent la fuite plutôt que de vivre sous la loi de leurs sauvages vainqueurs. A ce moment, l'Inde était, parmi les pays indépendants voisins de la Perse, celui dont l'accès était le plus facile. Un grand nombre de Guèbres, parmi les plus considérables par leurs richesses et par leur rang social, s'y répandit comme une inondation bienfaisante, tandis qu'à l'ouest, les Arabes entraient en Perse comme un torrent dévastateur. Une autre fraction, surtout composée de propriétaires terriens, attachés au sol, fut obligée d'embrasser l'Islam en apparence. D'autres, enfin, acceptèrent de payer le tribut imposé, mais gardèrent leur religion, leurs mœurs, leur langue et même leur costume. Leurs descendants sont aujourd'hui les Guèbres persans, ou Parsis. Bien qu'ils soient beaucoup moins nombreux que les Musulmans, les Arméniens et les Juifs, ils rendent de plus grands services à l'Etat par leur habileté dans le commerce et l'agriculture et par l'élévation de leur caractère. La générosité, l'hospitalité, la bienfaisance, la largeur de vues qui subsistent encore chez les Persans en général sont un héritage des anciens Guèbres.

Les Guèbres d'aujourd'hui sont cultivateurs, boutiquiers et commerçants. Leur principal commerce est celui des étoffes. Ils ont un goût tout particulier pour l'assortiment des couleurs. Presque toutes les étoffes de soie indigène sont tissées par les Guèbres. Dans l'agriculture, ils travaillent avec goût et précision : si le voyageur rencontre en Perse des champs aux sillons profonds et rectilignes, aux semis réguliers, à l'irrigation bien ordonnée, qui le frappent enfin par une apparence insolite d'ordre et de prospérité, il peut être certain que ce sont là des champs cultivés par des Guèbres. Ils soignent leurs jardins avec patience. Leurs bœufs et leurs moutons sont toujours plus gros et plus gras que ceux de leurs voisins Musulmans. Le lait de leurs vaches n'est pas écrémé. Ils en préparent des fromages savoureux, mais dédaignés des Musulmans comme nourriture impure.

Les Guèbres n'ont aucun goût pour la politique. Ils ne portent d'intérêt qu'à leurs propres affaires, dont ils s'occupent sans bruit. Leur curiosité ne s'adresse, dans les domaines extérieurs, qu'aux progrès de l'agriculture et du commerce. Leur travail n'est pourtant pas spécialement dirigé par l'intérêt. Mais ils disent que le travail est une chose sainte et contribue à la perfection de l'homme. La plupart des Guèbres appartiennent à la classe moyenne. Ils ne considèrent pas l'ambition comme une qualité. Il n'y a pas de pauvres chez eux.

Les Guèbres donnent le plus grand soin à l'instruction et à l'éducation. Les garçons et les filles ont chez eux les droits égaux. Les femmes participent avec les hommes aux travaux agricoles et aux occupations commerciales. Les trois premières choses que les mères enseignent à leurs enfants sont : « Aime la Perse; aime ton prochain; ne mens jamais. » Ces maximes sont inscrites sur les murs dans les maisons guèbres. Les femmes dirigent leur maison avec équité. Les hommes aident les femmes dans l'éducation des enfants et la direction de la maison. Les Guèbres n'emploient autant que possible que des domestiques et des paysans de leur religion. Ils les traitent affectueusement, les habillent des mêmes vêtements qu'ils portent eux-mêmes. Le plus souvent, ils prennent leur repas avec eux. En général, ils ne sont ni fiers, ni vaniteux.

Les femmes guèbres de toutes les classes sont vertueuses. On ne trouverait pas une courtisane guèbre dans toute la Perse. Comme un jour, je témoignais de mon admiration à ce sujet à une femme guèbre, elle me répondit très naturellement : « Nous ne pouvons pas croire qu'il soit possible de se comporter différemment. »

La langue des Zoroastriens est la langue persanne ancienne. Elle est presque incompréhensible pour les autres Persans qui n'en ont pas fait une étude spéciale. Le parler des Guèbres est très doux dans leur propre langue, mais



marqué d'un accent traînant dans le persan moderne. Leurs noms sont les noms iraniens anciens qui sonnent agréablement aux oreilles persannes, tels que : Parviz, Chahpour, Manoutcher, Djéhane-Guir, etc., pour les hommes, et pour les femmes : Parvine, Iran-Doukht (fille d'Iran), Parvané (papillon), etc. Actuellement les Persans musulmans eux-mêmes donnent de plus en plus ces noms anciens à leurs enfants.

Le costume des femmes guèbres est très original. C'est le même, dit-on, qu'elles portaient il y a plusieurs siècles. Il est fait d'étoffes de soie de couleurs franches et gaies, principalement violette, bleue, verte, ocre, assorties avec beaucoup d'art. Il est ainsi composé : une sorte de blouse au col largement échancré. Au niveau de la ceinture, un empiècement carré s'attache sur le flanc gauche par un seul bouton. Les hanches sont élargies par des fronces plates montées sur un tissu rigide. Sous la blouse, qui s'arrête au genou, une tunique descend à mi-jambe. Sous la tunique paraît un pantalon serré à la cheville. L'ensemble est complété par un voile imprimé de coloris variés qui s'enroule en turban sur la tête, se fixe au-dessus de l'oreille gauche par une broche, retombe sur l'épaule pour aller s'attacher sur la hanche droite par une grosse agrafe de pierreries. Le turban et le drapé qui lui fait suite sont bordés de sequins d'or ou de pièces d'argent. Les souliers bas sans talon sont souvent ornés de broderies en relief. Les femmes guèbres ne se voilent pas la figure comme les Musulmanes. Elles n'usent ni de fards, ni de poudre.

Les hommes ne visent pas à l'élégance. Ils portent l'habillement des boutiquiers persans, assez semblable à celui des prêtres européens, mais d'étoffes tissées dans le pays. Leur bonnet ou *kolah* est de peau d'agneau et de forme plus haute que celui des autres Persans. Toute la recherche de leur costume se manifeste dans une extrême propreté. Les hommes ont le plus souvent le visage franc et agréable. Ils sont de stature assez élevée.

\* \* \*

Les communautés guèbres sont dispersées dans toute la Perse. La plus importante se trouve à Yezd. A Téhéran, les Guèbres n'ont pas de quartier spécial pour leurs habitations particulières, mais ils occupent une partie spéciale du Bazar.

Il y a une soixantaine d'années, les Guèbres étaient encore persécutés. Actuellement, ils sont beaucoup mieux considérés par les Persans musulmans. Cette évolution des dispositions des Musulmans est due en grande partie au progrès du nationalisme en Perse. Les Guèbres, étant l'élément vraiment national du peuple Persan, sont honorés pour cette raison. Leur religion elle-même rencontre maintenant la sympathie de l'opinion publique. Par ailleurs, les Musul-

mans savent qu'ils peuvent se fier beaucoup plus à l'honnêteté des Guèbres qu'à celle de leurs propres coreligionnaires. Ils confient bien plus volontiers leur argent aux banquiers et aux commerçants guèbres qu'aux autres.

Les Guèbres ont un Député au Parlement : Arbab Keï Khosro, constamment réélu depuis le début de l'ère constitutionnelle. Arbab Keï Khosro occupe dans toutes les législatures les fonctions de Trésorier du Parlement. Il doit ses fonctions à la confiance du Parlement tout entier et peut-être aussi à une autre raison : les musulmans persans sont assez enclins à fronder les représentants de la religion officielle. Aussi ne sont-ils pas fâchés sans doute qu'un Trésorier indépendant se charge pour eux d'infliger des amendes aux députés ecclésiastiques qui contreviennent au Règlement.

Les Guèbres s'efforcent de conserver les mœurs et les arts de leurs pères. Ils aiment à conserver à leur vie le cadre ancien. Ils sont les représentants, dans la Perse actuelle, des mœurs et de la civilisation de la Perse ancienne. Ce sont de purs Persans sans mélange de sang arabe. Ils sont le meilleur élément de la nation persane.

Beaucoup de musulmans regrettent maintenant que tant de Guèbres aient quitté leur patrie et pensent que le retour des émigrés apporterait à la Perse le plus précieux germe de progrès et de rénovation. Qu'ils reviennent respirer l'air léger de l'Iran, goûter nos fruits délicieux et le parfum de nos roses, réjouir leur âme à la splendeur de notre ciel bleu et de nos nuits plus douces que les jours, c'est un des vœux les plus chers à bien des cœurs persans.

SÉDIGHÉ DOLATABADI,

---

## VILLES FIXES ET VILLES ERRANTES DE L'INDE

---

S'il est une chose qui donne l'impression de la fixité, ce sont les agglomérations urbaines qui naissent, vivent, se développent ou meurent, mais demeurent dans le même site. Sans doute on assiste à bien des variations dans l'essor d'une ville qui grandit, s'étend ou se contracte selon la prospérité de ses habitants ou les vicissitudes de la politique ; de même, on constate des déplacements du centre de gravité d'une ville, passant d'un quartier à l'autre avec plus ou moins de rapidité. Il semble par contre presque inconcevable qu'un groupement urbain puisse se transporter à certaines distances sans constituer une entité nouvelle distincte de la précédente, aux points de vue de la population ou des conditions de vie économique et morale. Certes, il est possible de citer quelques exemples de villes différentes qui, tour à tour, ont occupé le rang de capitale



l'Inde, de métropole intellectuelle ou religieuse, de sites qui se sont succédé sur le même emplacement, mais on comprend moins une localité se transportant d'un site en un autre.

Dans la partie continentale de la péninsule indienne, de tels phénomènes se sont cependant produits et se renouvellent encore dans un périmètre tantôt restreint, tantôt considérable. Ce dernier cas est particulièrement typique en ce qu'il écarte toute confusion avec l'apparition d'une ville nouvelle sur le site d'une ville ancienne entièrement disparue ou avec un simple déplacement de la vie urbaine à l'intérieur d'une zone déterminée.

..

Quelques exemples de date moderne, et par suite contrôlables dans la plus large mesure possible, permettent de noter le phénomène, même quand il se produit à une modeste échelle (1). Il n'est pas sans intérêt de les signaler ici. Voici Goalundo, une petite localité desservie par la voie ferrée, qui s'élève sur la rive droite du Gange au point précis où ce dernier s'unit au Brahmapoutre. Là, la rive droite forme saillie de façon d'autant plus accusée que le flot des deux fleuves réunis la creuse plus profondément en équerre de la direction originelle du Gange. Or, la crue de 1875 altéra complètement la structure de cette région, transformant l'aspect de la rive et des îles proches si bien que Goalundo se trouva reportée dans la langue de terre subitement allongée entre les deux fleuves tandis que certaines îles étaient rattachées à la terre ferme. Goalundo fut alors transférée derechef sur la rive droite du Gange à courte distance de la station précédente de Rajbari dont elle était relativement éloignée avant 1875.

Un autre cas classique est celui de Cossimbazar, ville marchande fort peuplée située sur la rivière Bhagirathi, non loin de Mourchidabad, en un point où cette rivière dessine une courbe en forme d'U horizontal perpendiculaire au tracé de la vallée. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle assista à une inondation qui provoqua la rupture de la base de la dérivation, si bien que la ville, abandonnée par le fleuve, dut se transporter après une courte période de décadence en un site voisin proche du cours d'eau.

Un autre cas classique est celui de Cossimbarnels, cités à plaisir; on en pourrait mentionner bien d'autres et allonger singulièrement la liste des cités ambulantes de l'Inde si l'histoire de cette péninsule était mieux connue aux points de vue géographique et topographique. On ne dispose guère que de documents contemporains par suite des destructions quasi-périodiques de toutes les sources de renseignements lors des grandes invasions, des destructions d'empires et des luttes intestines prolongées. Aussi se trouve-

t-on fort ignorant de la physionomie géographique de la péninsule au cours des siècles. Sans doute, grâce à la géologie, peut-on se rendre compte que les conditions climatiques et hydrographiques ont considérablement varié. Ainsi peut-on, en maintes circonstances, reconstruire avec quelque degré de certitude le tracé de systèmes fluviaux et aussi déterminer, souvent avec précision, la position de vastes agglomérations. On constate alors par des exemples modernes que la principale cause de la migration de villes est due au déplacement du cours des rivières. Or, on a pu établir à l'aide de relevés géologiques que bien peu de systèmes hydrographiques de l'Inde ont pu survivre jusqu'aux temps actuels en conservant leur disposition primitive. Tantôt le lit du fleuve principal s'est déplacé, entraînant une perturbation plus ou moins complète du régime des affluents; tantôt les cours d'eau secondaires fusionnent, se dédoublent, rejettent leur confluent en aval ou en amont, parfois même se rattachent à un système différent; tantôt enfin un fleuve ou des tributaires disparaissent intégralement.

Ce dernier cas s'est présenté pour une fort importante rivière voisine de l'Indus, arrosant la région de Delhi à Hyderabad, le Hakra. Au dix-huitième siècle déjà, le Hakra n'existait plus alors que huit siècles auparavant il constituait une grande voie de communication et une grande source d'irrigation. De même, le Gange et le Brahmapoutre ont subi des variations considérables dans le tracé de leur cours, faisant passer tel affluent au rôle de tronc principal pour une période plus ou moins longue.

On conçoit sans peine que de telles fluctuations aient puissamment influé sur la destinée des populations habitant les vallées de ces fleuves capricieux et sur l'existence des agglomérations urbaines fondées au bord de ces cours d'eau. Parfois une localité fut à plusieurs siècles d'intervalle arrosée par des fleuves différents: tel fut le cas de l'antique ville de Moulton qui, vers le VIII<sup>e</sup> siècle, était arrosée par l'Indus mais qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, se trouvait sur le Chenab, affluent de l'Indus, lequel était rejeté à bien des kilomètres dans l'Ouest; au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette même ville était placée dans la branche formée par le Chenab et le Sutlej, tandis que l'Indus coulait plus à l'Ouest encore. Parfois aussi, la ville s'est déplacée pour rejoindre le fleuve qui la faisait vivre, mais souvent elle est morte d'épuisement à bref délai et sa population s'est répartie dans les agglomérations voisines.

De semblables phénomènes se sont également produits dans la basse vallée du Gange: celui-ci était aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles accessible aux bâtiments à fort tirant d'eau: vaisseaux de guerre et navires de commerce. Nombreux étaient alors les comptoirs européens fondés dans la région deltaïque: Calcutta créé par les Anglais, Chandern-

(1) Cf. *Rivers and Man in the Indus-Ganges Alluvial Plain* par W. H. Arden Wood, *The Scottish Geographical Magazine*, 1924, 15 janvier, p. 1-16, avec croquis.



nagor par les Français, Chinsura par les Hollandais, Serampore par les Danois, Hoogli par les Portugais. Or tous ces ports — hormis Calcutta — ont été rapidement tués au début du XIX<sup>e</sup> siècle par l'évolution des conditions de navigation dans les bras du Gange.

Calcutta résista mieux en raison de sa position sur un chenal central. Cette ville qui, en 1850, était réputée pour son mauvais climat, a été rendue salubre par une série de travaux entrepris de 1859 à 1875, fait qui n'a pas peu contribué à favoriser son développement. Toutefois, depuis quelques années, non seulement sa prospérité mais encore son existence sont menacées par le comblement progressif de son débouché deltaïque, la rivière Bidyadhari. Des mesures sont prises pour approfondir ce cours d'eau et permettre l'écoulement des limons, mais, néanmoins, la menace n'est nullement écartée et on peut prévoir une période de décadence pour cette grande métropole commerciale de l'Inde septentrionale.

Le rôle joué par le régime hydrographique sur la constitution et le développement des villes hindoues est dominant et essentiel. Néanmoins ces déplacements de sites urbains ne relèvent point tous de variations dans le cours de rivières. Ainsi Delhi, antique métropole de l'Inde Septentrionale, est située dans une petite plaine en bordure du fleuve Jumna, limitée par une chaîne de hauteurs en forme de demi-cercle, chaîne continue du Nord au Sud-Ouest et rompue vers le Sud en petits maillons. Dans cette vaste demi-circonférence, la ville de Delhi s'est déplacée au cours des âges, occupant sept positions différentes dont l'écart maximum atteint, selon l'axe Nord-Sud, près de 16 km. et, selon l'axe Sud-Ouest-Nord-Est, environ 12 km. Si la vieille Delhi était perchée sur l'une des hauteurs méridionales éloignée du fleuve de 10 kilomètres, la Delhi moderne est située à l'opposé près du point septentrional de jonction de la chaîne et de la Jumna, en bordure de celle-ci. Le plus ancien des sites, celui qu'on suppose avoir été occupé par Purana Kel, il y a trente siècles, se trouve presque à égale distance de ces extrêmes et était proche du fleuve.

\*  
\*\*

S'il existe dans l'Inde des villes vagabondes, d'autres, en revanche, possèdent au suprême degré le caractère de stabilité. Telle est Moultan, citée plus haut, qui, malgré les déplacements multiples du réseau fluvial l'entourant, n'a jamais quitté sa position. Des sondages effectués sous la direction du Général Cunningham, jusqu'à dix mètres de profondeur, ont permis de relever la présence d'étages distincts et successifs de cendres, briques et terres calcinées à 5 mètres, puis à 10 mètres de profondeur, ce qui a autorisé à penser qu'on trouvait dans le premier cas des

débris de la ville détruite lors de la grande invasion musulmane du VIII<sup>e</sup> siècle par Mahomet ben Kasim (en 702) et, sans doute, dans le second cas, les restes de la cité prise par Alexandre le Grand au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Même si ces interprétations se révèlent quelque peu hasardées ou injustifiées, on peut cependant déduire du résultat de ces sondages l'extrême antiquité de Moultan, et surtout la fixité de sa position en dépit des variations successives du lit de l'Indus et du Chenab.

Si l'exemple de villes mourantes, mortes ou rajeunies se rencontre aisément en Europe, par contre, le cas de villes errantes est bien typiquement hindou. Il est une conséquence du vagabondage des cours d'eau, importants aussi bien que secondaires, un résultat des conditions géographiques et climatiques de la péninsule.

Francis P. RENAULT.

## VARIÉTÉS

### LA DANSEUSE D'ANGKOR (1)

La petite danseuse était assise, toute seule, près de la porte occidentale du temple. Elle regardait le soleil couchant, rougeoyant au-dessus des palmiers, et réfléchissait sérieusement, comme le demandait une occasion si solennelle : car elle devait danser ce soir pour la dernière fois sur la grande terrasse d'Angkor Vat ; et demain elle devait se marier.

Elle avait dansé toute sa vie ; avant elle, sa grand-mère et sa mère avaient dansé ; quand elle était petite, elles lui avaient enseigné leur art, avaient entraîné ses membres et formé ses muscles à exécuter de souples mouvements serpentins et à prendre d'étranges attitudes, presque irréelles. Ensuite, la vieille maîtresse de ballet, congédiée du service du roi à cause de son âge, l'avait enrôlée dans sa troupe de huit danseuses pour courir la jungle, lui avait appris les danses rituelles de leur race, avait développé son amour de la beauté et encouragé sa fierté d'artiste. Elle était maintenant première danseuse, et assez habile et assez jolie (à ce que disait la vieille, décrépite, à qui jadis des princes avaient souri) pour orner le corps de ballet royal de Pnom-Penh. Mais elle devait danser ce soir pour la dernière fois ; et demain elle devait se marier.

Elle quitterait son village au milieu de la forêt pour aller vivre dans la petite ville, de l'autre

(1) L'Asie française adresse tous ses remerciements à M<sup>me</sup> L. P. Napier et à la Direction du *Manchester Guardian* qui ont bien voulu autoriser, la première la traduction de son joli récit, et la seconde la publication de ce récit dans nos colonnes. (Rédaction.)



côté du fleuve; elle pilait le riz du ménage avec un lourd pilon de bois; elle tisserait des vêtements, pour elle-même et pour son mari, sur le vieux métier qui avait été celui de sa belle-mère; chaque soir, elle jouerait et s'ébrouerait avec les autres femmes dans l'eau peu profonde, et peut-être, un jour, elle serait à son tour la mère d'une danseuse...

Elle l'avait rencontré dans la jungle, où il travaillait parmi les ruines pour les étrangers; elle l'avait regardé couper les énormes racines d'un figuier. Elle était là quand les ouvriers mirent au jour une pierre sculptée, cachée depuis des centaines d'années; elle avait été amusée, et tout au fond de son cœur, un peu flattée aussi, d'entendre M. le Directeur, si délicieusement bavard quand il était ému, s'enthousiasmer à ce point de ce qui n'était, après tout, qu'une image d'elle-même en costume de danseuse. Les regards du jeune homme et de la jeune fille s'étaient rencontrés derrière le dos du vieil archéologue: le rire était dans leurs cœurs et sur leurs lèvres. Et demain ils devaient se marier.

Le crépuscule s'assombrit, la nuit vint, la lune se leva derrière le temple; la forêt s'anima de personnages en route vers Angkor. La scène était dressée sur la terrasse, près de la porte de l'ouest; on avait jeté quelques nattes sur les dalles; tout autour, des petits garçons, un genou en terre, tenaient de longues torches faites de tiges de bambou trempées dans la résine: les flammes jetaient une rougeoyante lueur sur le visage des spectateurs. Dans l'ombre, des yeux luisaient. En dehors du cercle de lumière formé par les torches, la petite danseuse attendait dans l'obscurité, le cœur battant.

Le fard épais couvrait son visage, sa peau bistrée disparaissait sous le blanc et le rouge, ses yeux étaient allongés par le khol; sur sa tête étincelait un diadème pointu couvert de pierreries; des bagues massives alourdissaient ses doigts; sa robe de soie était constellée de bijoux. Tout ce luxe n'était que verroterie et clinquant; mais que lui importait, à elle qui ne connaissait pas de matières plus précieuses? Une joie sans mélange lui venait de ses riches vêtements et de son diadème en toc.

Danser là pour la dernière fois, cela lui faisait plaisir: sans doute, les fêtes de village étaient amusantes, mais elle n'aimait guère danser en plein jour sur le sol sablonneux ou sur le plancher. Ce soir, c'était une circonstance solennelle: le gouverneur français de la province serait là avec ses amis, et beaucoup de gens étaient venus des villages éloignés et de la petite ville.

Seul son fiancé était absent: il détestait la voir danser devant des étrangers; il avait vécu parmi eux, connaissait leur langue: ils avaient

mauvaise opinion, disait-il, d'une femme qui danse devant des hommes; lui aussi en était venu à partager cette mauvaise opinion. Elle non plus n'aimait pas de danser pour les touristes, car ils ne comprenaient pas toujours, et parfois ils riaient, et, quand ils étaient contents, ils battaient des mains et poussaient des cris bizarres, mais ce n'est pas pour eux qu'elle dansait, c'était pour ses compatriotes et pour elle-même. Et comment du mal pourrait-il venir d'elle, qui ignorait le mal?

Les musiciens jouèrent un air d'une mélancolie infinie, dont le rythme s'accéléra jusqu'à une rapidité fébrile; les vieilles femmes chantaient et marquaient la mesure de leurs battements de mains. Les choryphées entrèrent une par une dans le cercle, sur la pointe des pieds. Une fois sur la scène, la petite danseuse oublia tout, sauf sa danse: son fiancé, les gens qui l'entouraient, Angkor même s'évanouirent comme s'ils n'avaient jamais existé. Une Princesse se promenait dans un jardin, au milieu de ses dames d'honneur; un monstre se dirigeait vers ce jardin, pour enlever la Princesse; un Prince le poursuivait, qui aimait la Princesse et la délivrait. Ainsi des pieds mignons et le balancement des corps racontaient la vieille histoire; ainsi se livraient des batailles et se célébraient la victoire; ainsi l'amour fidèle sortait des épreuves, triomphant; ainsi des danseuses dansaient à Angkor depuis un millier d'années, mimant des légendes déjà vieilles quand les Aryens arrivèrent dans l'Inde.

La petite danseuse dansa comme elle ne l'avait encore jamais fait, et les gens s'émerveillaient et lui faisaient l'honneur de leur silence. Sa maîtresse pleurait de perdre une telle artiste. Le Gouverneur lui-même, cependant blasé sur la danse, se pencha en avant sur son fauteuil et cria « Bravo! » Seule la mère devina dans le triomphe de sa fille un acte de suprême renoncement.

\*  
\*  
\*

Les porteurs de torches rompirent le cercle et coururent le long de la chaussée pour éclairer aux spectateurs la traversée de la douve. Ceux-ci se formèrent en groupes, puis disparurent dans la forêt d'où ils étaient venus. La petite danseuse rentra dans l'ombre; on lui enleva diadème et robe et bijoux; de toute sa gloire, il ne lui resta que le fard de son visage. Les autres jeunes filles se hâtèrent de s'en aller: elles étaient fatiguées, et elles devaient danser le lendemain à son mariage; mais la maîtresse de ballet se retirait d'un pas plus lent, car elle songeait: « Qui mettrai-je à sa place? »

La petite danseuse resta seule près de la porte occidentale du temple. Etendue sur les dalles où



elle venait de danser, elle laissa son cœur, gros de chagrin, se répandre en larmes amères, comme en verse la jeunesse; car elle avait dansé pour la dernière fois sur la terrasse d'Angkor, et demain elle serait mariée...

L. P. NAPIER,  
traduit par P. MARTIN.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**Discours de M. Martial Merlin à la Commission permanente du Conseil du Gouvernement.** —

A la séance du 30 mars, où, pour la dernière fois, il a présidé la Commission permanente du Conseil de Gouvernement, M. Martial Merlin, après avoir remercié la Commission de sa collaboration courtoise et éclairée, a rappelé l'esprit dans lequel s'est poursuivie l'œuvre des vingt derniers mois.

A l'extérieur, assurée de devenir, par le progrès de ses institutions et le développement de ses ressources, une importante personnalité l'Indochine doit se préparer à jouer le rôle qui lui est dévolu et qui en fera, en Extrême-Orient, non pas seulement une grande possession de la France, mais une seconde France.

A l'intérieur, la politique suivie a été une politique de bienveillance vigilante. Non que la solidité des sentiments de nos protégés à notre égard puisse inspirer la moindre inquiétude; mais il est certain que l'Indochine n'échappe pas au malaise qui accompagne toujours la mise en contact de deux civilisations différentes et, à plus forte raison, la subordination de l'une à l'autre. Pour combattre ce malaise, il convient de donner à l'élite sociale du pays l'influence à laquelle elle peut légitimement prétendre, sous la condition expresse que ce privilège soit la contrepartie d'une indiscutable supériorité morale. L'élite intellectuelle formée sous notre égide pourra être admise dans nos conseils et participer à notre administration, même supérieure. Mais si notre volonté est d'associer nos protégés annamites à notre œuvre, il faut qu'ils fassent de leur côté, l'effort qui les en rendra dignes, il faut qu'ils conquièrent, avec notre appui, la force économique qui commande la force politique, qu'ils tendent de toute leur énergie à organiser leur puissance agricole, commerciale, industrielle et bancaire, qu'ils aient des participations dans les grandes affaires existantes, qu'ils en créent et en fassent prospérer eux-mêmes, qu'ils soient des animateurs et pas seulement des instruments.

En terminant son exposé, le Gouverneur Général a abordé la question qui domine et conditionne la solution de tous les problèmes indochinois, celle de l'outillage économique de la co-

lonie. Le perfectionnement de cet outillage exige des ressources que le budget normal ne peut fournir; la nécessité s'impose à l'Indochine de recourir à l'emprunt. Fort heureusement, pour obtenir des pouvoirs publics et du Parlement l'autorisation de s'engager dans cette voie, elle peut justifier d'une situation financière solide et saine; le total de sa dette dépasse à peine le quart des recettes annuelles totales de ses budgets et l'annuité qu'elle inscrit dans le budget général pour son amortissement est inférieure à la douzième partie des recettes nettes de ce budget. Aussi la colonie est-elle, dès à présent, en mesure de gager sur ses revenus un emprunt échelonné sur une dizaine d'années et dont le montant total pourra atteindre environ 200 millions de piastres.

L'Indochine, a conclu M. Martial Merlin, n'est pas seulement une colonie hors de pair; elle est appelée à devenir une grande personne morale, politique et économique en Extrême-Orient. Elle le doit à sa position géographique, à la nature qui lui a prodigué les richesses du sol et du sous-sol, aux qualités de premier ordre de sa population intelligente, laborieuse et disciplinée; aussi au génie de la France, incarné dans ses amiraux, ses généraux, ses officiers et ses soldats, ses explorateurs et ses grands administrateurs, dans ses commerçants et ses colons qui ont, chacun à leur heure, à leur place, grande ou petite, de toute leur énergie et de tout leur cœur, contribué au magnifique essor du pays. Pour que l'avenir brillant qui lui est inmanquablement réservé se réalise et se réalise vite, elle n'a besoin désormais que de deux éléments de succès: la confiance entière de la Métropole et une pleine liberté d'action. La France ne saurait les lui refuser. Elle n'ignore pas qu'elle en sera tôt récompensée par l'éclosion sur les rives du Pacifique d'une France seconde, attachée à la Mère-Patrie, comme l'arbre l'est aux racines qui lui ont permis de croître et sans lesquelles il ne pourrait que se dessécher et périr, d'une France d'Asie, active et laborieuse, dont la fortune en Extrême-Orient ne manquera pas d'apporter de nouveaux rayons à la gloire de notre Patrie dans le monde!

**Le gouverneur de Hong-Kong en Indochine.** — Le gouverneur de Hong-Kong, sir Reginald Stubbs, a effectué récemment un voyage à travers l'Indochine française.

Son débarquement à Haïphong, le 22 mars, a été salué de 17 coups de canon et les honneurs militaires lui ont été rendus. Après une réception à la Mairie et une rapide visite de la ville, sir R. Stubbs et son officier d'ordonnance se sont rendus à Hanoï. Après avoir déjeuné au Gouvernement général, sir R. Stubbs a consacré l'après-midi à visiter le Musée et la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient; le lendemain, il a parcouru la ville, visité les quartiers indigènes et les petites industries locales. Le gouverneur anglais est alors parti en automobile pour Vinh, Hué, Dalat et le Langbian.

Le 31 mars, il est arrivé à Saïgon où il a été reçu au palais du Gouverneur de la Cochinchine et a visité les ports de Saïgon et de Cholon, puis, le 2 avril, à Phnom-penh, où il a été accueilli par le Résident supérieur et reçu en audience par le roi.



Après une visite aux ruines d'Angkor, le Gouverneur de Hong-Kong est revenu, le 9 avril, à Saïgon où ont eu lieu des réceptions à la Chambre de Commerce chinoise et au Gouvernement de la Cochinchine; il s'est embarqué le 10 pour Hong-Kong sur l'*André Lebon*.

**L'enseignement primaire indochinois et la langue française.** — Les réformateurs indigènes qui, comme M. Pham-quynh (cf. *L'Asie française*, numéro de mars-avril 1925, p. 125), rêvent de voir la langue populaire annamite obtenir dans l'enseignement une place qu'elle n'a encore jamais occupée à aucune époque de l'histoire, doivent se montrer satisfaits de la modification radicale apportée par un arrêté récent du Gouverneur général (18 septembre 1924) à l'organisation de l'enseignement primaire.

« En principe, disait l'article 134 du *Règlement sur l'Instruction publique en Indochine* annexé à l'arrêté du 21 décembre 1917, le véhicule commun de toutes les matières de l'enseignement primaire doit être la langue française. » Ce texte, au demeurant, ajoutait que, faute d'un assez grand nombre d'instituteurs possédant notre langue, il serait, pendant longtemps encore, impossible de dispenser l'enseignement exclusivement en langue française. En conséquence l'usage du français comme véhicule unique de l'enseignement n'avait pas été rendu obligatoire dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Désormais, dit l'arrêté du 18 septembre 1924, pour des raisons d'ordre pratique, « la langue maternelle sera le véhicule de l'enseignement aux trois premiers cours du cycle primaire; les études, au bout de cette période, seront sanctionnées par un certificat d'études élémentaires indigènes, dont la possession sera exigée des candidats au certificat d'études primaires ».

Les raisons qui ont motivé ce changement sont trop connues pour qu'il y ait lieu d'y insister longuement. Signalons toutefois qu'elles ont été exposées et discutées, dans un sens ou dans l'autre, avec beaucoup de passion par la presse indochinoise.

La *Tribune indigène* a été jusqu'à parler de « faillite de l'enseignement » et *France-Indochine* écrit :

C'est avec juste raison que les Annamites se plaignent que les représentants de la France ne font rien pour la propagation de l'instruction en ce pays... Près de 23.000 communes constituent l'Annam, le Tonkin et la Cochinchine. Sur ce nombre, les deux tiers au moins devraient et pourraient être pourvus d'une école primaire. Or combien y en a-t-il? Il devrait y en avoir au moins une quinzaine de mille et il n'y en a peut-être pas trois mille !

Il est certain, reconnaît le *Courrier d'Haïphong*, que l'enseignement en Indochine se heurte, depuis sa fondation, à la même difficulté: la pénurie de maîtres qualifiés. On admettra volontiers que ce n'est pas une mince affaire d'organiser l'enseignement sur des bases nouvelles, dans un pays

de 20 millions d'habitants, c'est-à-dire pour quelque deux millions d'enfants. Il y faut un nombre considérable de maîtres et aussi beaucoup d'argent. De toute façon le problème du personnel ne peut se résoudre instantanément et ce ne sera pas avant des années que l'on aura les milliers de maîtres nécessaires pour répandre, comme il convient, la connaissance du français. En attendant, mieux vaut inculquer aux indigènes, avec l'aide de l'annamite et du quôc-ngu, des notions élémentaires que de ne rien leur apprendre du tout. Toutefois la politique d'association ne peut devenir une réalité que dans la mesure où elle sera facilitée par la diffusion de notre langue.

Dans ces conditions, conclut le *Courrier d'Haïphong*, si l'on peut concevoir que les circonstances imposent l'abandon momentané du principe posé par M. A. Sarraut, il faut souhaiter néanmoins que ce principe ne soit pas définitivement oublié.

Nous nous rallions bien volontiers à ce vœu, car nous persistons à penser que l'intérêt bien entendu des populations indigènes, non moins que l'intérêt supérieur de la France, exige une diffusion aussi large que possible de notre langue.

#### L'exercice de la pharmacie par les indigènes.

— En vertu d'un arrêté du Gouverneur Général en date du 31 janvier 1925, les pharmaciens indigènes diplômés de l'École de Médecine de l'Indochine âgés de 25 ans accomplis et ayant cessé d'appartenir au Service de l'Assistance médicale de la Colonie ou qui, pour diverses raisons, n'auront pas été admis dans le personnel de ce service à leur sortie de l'École, sont autorisés, sous certaines conditions que stipule l'arrêté, à exercer à titre privé la pharmacie en Indochine et sur le territoire de Kouang-tchéouwan.

L'autorisation d'ouvrir une officine ne pourra être accordée que pour les localités éloignées de plus de 15 kilomètres d'une ville où exerce un pharmacien universitaire. Néanmoins, dans le cas où un pharmacien universitaire viendrait s'installer dans une localité où serait déjà établi un de ces pharmaciens indigènes diplômés, ce dernier conserverait personnellement ses droits d'exercice.

Les pharmaciens indigènes ainsi autorisés à exercer leur profession à titre privé seront soumis, sans aucune restriction, à toutes les obligations imposées aux pharmaciens universitaires par le décret du 16 juillet 1919, réglementant l'importation, le commerce, la détention et l'emploi des substances vénéneuses en Indochine et par les articles 9 à 19 inclus du décret de même date réglementant l'exercice de la pharmacie en Indochine.

#### COCHINCHINE

**La colonisation française et son œuvre.** — Il résulte d'un rapport du Gouverneur que les superficies concédées à des colons français sont



en progrès constants. Dans la dernière période étudiée par le rapport, le premier semestre de 1924, 30.000 hectares de terres ont été concédés. Ainsi la superficie totale occupée par les Européens ou assimilés atteint au 30 juin plus de 220.000 hectares.

Malheureusement, le tiers à peine de cette surface a été mis en valeur, car la plupart des concessionnaires n'ont pas les capitaux nécessaires pour mener leur œuvre à bonne fin. Trop d'entre eux agissent, en outre, en spéculateurs, au détriment de colons plus sérieux, mais venus trop tard.

Cette colonisation n'est vraiment effective que dans les provinces de l'Est et à Hatiên, avec les cultures des hévéas, de la canne à sucre, des cocotiers, des caféiers, etc., toutes en progrès.

A l'Ouest, au contraire, il n'y a que substitution de propriétaires, la plupart des rizières étant louées à des « tu-diên » et non exploitées directement.

En définitive, les Européens et assimilés possèdent environ la 27<sup>e</sup> partie du territoire cochinchinois et ont mis en culture la 24<sup>e</sup> partie de la superficie totale cultivée, cette dernière étant évaluée à plus de 1.920.000 hectares au 30 juin 1924.

#### CAMBODGE

**Réorganisation de la bibliothèque royale.** — Pendant que la population du Cambodge se porte de plus en plus vers la culture occidentale, au risque de délaisser sa propre civilisation et ses traditions, le protectorat français fait effort pour lutter contre ce courant ; il favorise l'étude de la langue classique khmère et de la philosophie bouddhique.

Une ordonnance royale du 15 février 1921 a créé une bibliothèque cambodgienne. Cette institution était destinée à fonder, avec l'École de Pâli, un foyer intellectuel parfaitement adapté à la culture et à la mentalité des Cambodgiens. Mais son fonctionnement s'est révélé défectueux.

Aussi le Résident supérieur vient-il de promulguer une ordonnance royale du 15 janvier 1925, par laquelle S. M. Sisowath réorganise sur de nouvelles bases la bibliothèque royale cambodgienne.

Cette réorganisation s'imposait ; les manuscrits étaient, en effet, dispersés dans les pagodes et même chez les particuliers ; reproduits à peu d'exemplaires, ils se trouvaient le plus souvent dans des conditions matérielles nuisibles à leur bonne conservation. Pour sauvegarder le passé comme l'avenir intellectuel du Cambodge, il devenait donc nécessaire de procéder à leur recensement, de les inventorier d'une façon méthodique, et d'assurer leur conservation.

Désormais, la bibliothèque royale sera installée dans le bâtiment même de l'École de Pâli, à Phnom-Penh ; elle constituera un centre d'études d'accès facile, qui ne manquera pas d'intéresser tous les Cambodgiens soucieux de

maintenir les traditions intellectuelles et morales du royaume.

**Inauguration du Bockor-palace.** — Le 14 février 1925 a été inauguré, en présence du Résident Supérieur, le nouveau palace de la station du Bockor, à 1.000 mètres d'altitude, dans la chaîne de l'Eléphant, à pic au-dessus du golfe de Siam.

Le Bockor ne saurait être comparé à Dalat, qui est situé à 1.500 mètres d'altitude, au milieu d'un cirque admirable de plusieurs milliers d'hectares. Le plateau du Langbian jouit d'une végétation luxuriante et de richesses cynégétiques que ne possède pas la station cambodgienne. Mais, pour les habitants du royaume khmer, pour nos compatriotes de Phnom-Penh, le Bockor est admirablement placé, à moins de cinq heures d'auto de cette dernière ville. Les colons de l'Ouest et du Sud de la Cochinchine auront eux-mêmes le Bockor à leur portée, le jour où la route de Rachgia-Hâtiên sera terminée, et ils peuvent déjà s'y rendre en passant par Longxuyen-Chaudoc-Takeo-Kampot.

Le Bockor est à la fois station d'altitude et station balnéaire, car Kep d'un côté et Réam de l'autre sont à proximité et une route superbe permet de s'y rendre rapidement en automobile.

#### TONKIN

**Inauguration du monument van Vollenhoven.** — Le Gouverneur Général de l'Indochine a procédé, le 28 mars, à l'inauguration solennelle du monument élevé au Jardin botanique de la ville d'Hanoï à la mémoire de J. van Vollenhoven, capitaine d'infanterie coloniale, ancien gouverneur général de l'Indochine, tombé au champ d'honneur à Parcy-Tigny, le 20 juillet 1918.

Les fonctionnaires et les officiers, les anciens combattants mutilés, médaillés militaires, les élèves des écoles, les notabilités indigènes avaient été spécialement conviés à participer à cette manifestation et à contribuer par leur présence en très grand nombre à donner à cette cérémonie un éclat vraiment digne du héros qu'elle commémorait.

Plusieurs discours furent prononcés, par M. l'Inspecteur général Kair, au nom du Ministre des Colonies, par M. le docteur Piquemal, président de l'Amicale tonkinoise des anciens combattants, par M. Sen, président de la Chambre consultative indigène, par le commandant Bonnaud et par le Gouverneur Général. Voici l'émouvante péroraison du discours de M. Merlin :

Quand l'abominable injustice du sort nous prive d'un homme de la valeur de Vollenhoven, nous avons mieux à faire que de le pleurer, car, comme il aimait à le redire lui-même, on n'a pas le droit de pleurer tant qu'on a la force de combattre. Aussi le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire est-il de nous inspirer de ses exemples et de nous souvenir de ses enseignements. Je ne résiste donc pas à la tentation de proposer à vos méditations deux passages que j'extraits de ses œuvres. A Da-



kar, quand il prit les fonctions de gouverneur général, il terminait son discours inaugural par cet appel : « Ensemble, étroitement unis, avec dans les yeux le même idéal, avec la même ardente volonté dans nos cœurs, nous allons travailler à la grandeur de la Patrie ». Ailleurs il s'écriait : « Quand on est vraiment fort, quand on est en vie, quand l'âme est véritablement en feu et que l'inspiration vous anime, il faut produire à plein jet et tout entreprendre ». Je suis sûr d'être l'interprète fidèle de sa pensée en affirmant que son appel au travail dans l'union vaut pour l'Indochine comme pour l'Afrique et que ses exhortations à l'action ne méritent pas moins d'être écoutées ici qu'à Dakar, car il n'y a pas de pays où l'on puisse, mieux qu'en Indochine, tout oser, tout entreprendre et tout réussir.

**Inspections par avions.** — Depuis quelque temps, les Inspecteurs des Services civils font usage de l'avion pour aller visiter des postes lointains, en traversant parfois des régions difficiles où le parcours n'est pas sans dangers. C'est ainsi qu'un inspecteur s'est rendu de Hanoï à Laichâu et Diên-Biên-Phu et est revenu à Hanoï après une absence de dix jours, alors qu'il aurait fallu compter six semaines d'absence et un voyage aussi coûteux que pénible par les voies ordinaires. La population thai de Laichâu et des environs a été fortement impressionnée et avait peine à croire que l'on pût aller de Laichâu à Diên-Biên-Phu en 20 minutes, alors qu'il faut six jours pour faire ce trajet à cheval.

Le même fonctionnaire vient d'effectuer une tournée d'inspection à Hagiang en partant en avion de Bach-Mai (Hanoï). Le voyage s'est effectué en deux heures et demie à l'aller et en une heure et demie au retour, ce qui est remarquable, étant donné les difficultés d'un trajet que nul avion n'avait encore effectué.

## Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**La mission Brunet.** — M. Auguste Brunet, député de la Réunion, avait été (on s'en souvient) envoyé en mission en Syrie par le Gouvernement à l'effet d'examiner, d'accord avec le Haut Commissaire, certains problèmes politiques et administratifs concernant ce pays. À son retour en France, à la fin de juin, M. Brunet a déclaré qu'une réelle détente morale existait actuellement en Syrie et au Liban, et que l'œuvre économique s'y poursuivait dans des conditions satisfaisantes. Peut-être y a-t-il quelque optimisme dans de telles déclarations; mais il est certain que le maintien de l'ancien statut électoral, décidé par le Gouvernement français, contrairement aux projets élaborés sur place, a contribué à détendre les esprits qui, par ail-

leurs, continuent à se montrer irréductibles sur différents points. On s'en rendra compte en lisant quelques extraits d'un article publié le 3 juin dans le *Réveil* (de Beyrouth) et intitulé « M. Brunet et les réalités ».

Au fond (écrit l'auteur de cet article), les réclamations du pays se limitent à des revendications légitimes que le régime actuel, volontairement ou non, semble avoir méconnues. La nervosité née durant ces derniers mois a ses causes dans une politique qui, dès ses débuts, a été en contradiction flagrante avec le passé, les traditions et les aspirations de la nation.

Après avoir énuméré les revendications légitimes (régularité dans le gouvernement assurant à chacun, à côté d'une justice absolue, le plein épanouissement de ses droits civiques et privés; respect de l'indépendance et de la souveraineté du pays dans les limites de la charte du Mandat; amélioration continue de sa situation économique) et rappelé que le passé du Liban consiste dans des traditions politiques auxquelles se mêle un attachement inébranlable aux principes religieux, le journaliste énumère différents griefs du peuple libanais à l'égard de ses nouveaux chefs, puis il ajoute :

Mais là où les blessures ont été les plus profondes, c'est, lorsque, dans un accès de libéralisme lyrique, l'exécutif libanais a annoncé tout un programme de laïcisme et de neutralité.

Non seulement le Liban n'y est point préparé, mais il considère qu'une telle innovation est nettement opposée à ses principes. C'était, de la part de l'Exécutif libanais, rompre avec des traditions séculaires, des aspirations qui ne manquent pas de se manifester chaque jour. Cette rupture avec le passé eût pu entraîner des conséquences désastreuses. Elle tendait à représenter la nation mandataire, — l'amie et la sœur aînée, comme on l'appelle au Liban, — comme l'ennemie de nos croyances et de notre idéal. Heureusement que les Libanais comprennent et comprennent que le gouvernement actuel n'est point la France et que Paris écoute volontiers ce qu'on refuse d'entendre ici.

**La répartition de la Dette ottomane.** — Parmi les nombreuses questions que la paix de Lausanne a laissées à des négociations ultérieures le soin de résoudre se trouve, on le sait, celle de la répartition de la Dette publique ottomane. La partie II de l'instruction du 24 juillet 1923 a défini cette dette, indiqué quels Etats en supporteraient le poids et quelle institution aurait la tâche délicate de répartir la dette entre ces mêmes Etats; elle n'a pas été plus loin. Voilà bien ce qui ressort des articles 46 et 47 du traité; nous les transcrivons ici :

ART. 46. — La Dette publique ottomane, telle qu'elle est définie dans le tableau annexé à la présente section, sera répartie dans les conditions stipulées par la présente section entre la Turquie, les Etats en faveur desquels des territoires ont été détachés de l'Empire Ottoman à la suite des guerres balkaniques de 1912-1913, les Etats auxquels les îles visées par les articles 12 et 15 du présent traité et le territoire visé par le dernier alinéa du présent article ont été attribués, et enfin les



Etats nouvellement créés sur les territoires asiatiques détachés de l'Empire Ottoman en vertu du présent traité. Tous les Etats indiqués ci-dessus devront, en outre, participer dans les conditions indiquées dans la présente section aux charges annuelles afférentes au service de la Dette publique ottomane à partir des dates prévues par l'article 53.

A compter des dates fixées par l'article 53, la Turquie ne pourra en aucune façon être rendue responsable des parts contributives mises à la charge des autres Etats.

Le territoire de Thrace qui, au 1<sup>er</sup> août 1914, était sous la souveraineté ottomane et qui se trouve en dehors des limites de la Turquie fixées par l'article 2 du présent traité sera, en ce qui concerne la répartition de la Dette publique ottomane, considéré comme détaché de l'Empire Ottoman en vertu dudit traité.

ART. 47. — Le Conseil de la Dette publique ottomane devra, dans le délai de trois mois à dater de la mise en vigueur du présent traité, déterminer sur les bases établies par les articles 50 et 51 le montant des annuités afférentes aux emprunts visés à la partie A du tableau annexé à la présente section et incombant à chacun des Etats intéressés et leur notifier ce montant.

Tous différends pouvant surgir entre les parties intéressées relativement à l'application des principes formulés dans le présent article seront déferés un mois au plus tard après la notification prévue à l'alinéa premier à un article que le Conseil de la Société des Nations sera prié de désigner et qui devra statuer dans un délai maximum de trois mois.

...Les décisions de l'arbitre seront souveraines. Le renvoi audit arbitre ne suspendra pas le paiement des annuités.

La procédure instaurée par ces deux articles a pleinement joué. Voici, sans entrer le moins du monde dans les détails, à quels résultats elle a abouti pour la Syrie et le Liban.

L'ensemble des pays de mandat français devra supporter en 1925, 1926 et 1927 une charge annuelle de 798.000 livres turques qui sera réduite à L. T. 612.000 en 1928 et en 1929 et à L. T. 594.000 en 1930. Cette charge continuera d'aller en décroissant au fur et à mesure du remboursement intégral des divers emprunts et avances qui constituent la dette publique ottomane.

Tels sont les chiffres définitifs qui résultent à la fois des travaux de la Commission de répartition de la Dette ottomane et des sentences prononcées par l'arbitre désigné par la Société des Nations. L'ensemble des Etats sous mandat français a obtenu, sur les annuités des bons du Trésor Ottoman pour les années 1925, 1926 et 1927, une réduction totale de 209.000 livres turques dont compte a été tenu dans les chiffres indiqués plus haut. Par ailleurs, une économie annuelle de L. T. 20.000 a été réalisée, par application de la sentence arbitrale, dont profite le seul Grand-Liban.

Cet Etat supporte une quote-part d'un peu moins de 30 % des annuités pesant sur l'ensemble des pays placés sous le mandat français.

Une question — elle est d'ailleurs de très grande importance — demeure encore à régler : celle de la monnaie de paiement de la dette. Comme le traité de Lausanne n'en fait pas mention, cette question est demeurée hors de la compétence de

l'arbitre et ne peut en fait être résolue que par un accord entre les porteurs de titres de la Dette ottomane et les Etats débiteurs. Dans les mémoires qu'ils ont présentés à l'arbitre, les délégués du Grand-Liban et de la Syrie ont expressément demandé que si, dans le règlement de cette question, des avantages étaient accordés à l'un des Etats débiteurs, ces mêmes avantages fussent également accordés aux Etats placés sous le mandat de la France.

Mais ce n'est pas tout. Comme on vient de le voir, il n'est question jusqu'ici que des annuités, nullement du capital nominal de la Dette publique Ottomane. A cet égard, l'article 49 du traité de Lausanne a, dans son premier paragraphe, stipulé ce qui suit :

ART. 49. — Dans le délai d'un mois à compter du jour où il aura été procédé à la détermination définitive, conformément aux stipulations de l'article 47, du montant des annuités incombant à chacun des Etats intéressés, une Commission sera réunie à Paris en vue de fixer les modalités de la répartition du capital nominal de la Dette publique ottomane, telle qu'elle est définie dans la partie A du tableau annexé à la présente section. Cette répartition devra être faite d'après les proportions adoptées pour le partage des annuités et en tenant compte des stipulations des conventions d'emprunt, ainsi que des dispositions de la présente section.

La Commission prévue par cet article travaille actuellement à la tâche que lui a assignée la paix de Lausanne. Elle s'est, en effet, réunie à Paris le 2 juillet.

**Le cinquantenaire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.** — Le dimanche 3 mai, a commencé à Beyrouth par la célébration d'une messe solennelle et par l'apposition d'une plaque commémorant le passage de Maurice Barrès à l'Université Saint-Joseph en 1914, la série des fêtes destinées à célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de cette même Université en 1875. Plusieurs autres cérémonies : séances littéraires, représentations théâtrales, journées sportives, se sont succédé dans le courant du mois de mai. Nous ne pouvons que les signaler brièvement à cette place, préférant rappeler à nos lecteurs, par une étude que nous avons demandée à un des anciens maîtres de l'Université Saint-Joseph, les services rendus par cette belle institution à la civilisation, à la science et à la France. Cette étude de M. l'abbé Louis Jalabert se trouve dans le présent numéro de l'Asie française, aux p. 218-221.

**Les Libano-Syriens d'Egypte.** — Une convention franco-égyptienne négociée au Caire par le Ministre de France, M. H. Gaillard et récemment ratifiée par le Ministère des Affaires étrangères, vient d'améliorer très heureusement la situation des Libano-Syriens en Egypte. Depuis le jour où la Syrie avait été détachée de la Turquie, ceux-ci se trouvaient, en fait, des « sans patrie »



dans la vallée inférieure du Nil. Le présent accord assure aux Libano-Syriens vivant actuellement en Egypte la protection diplomatique qui leur manquait jusqu'ici; elle leur permet de jouir de la même protection que les étrangers auprès de leurs ministres ou de leurs consuls et leur facilite l'attente de la loi sur la nationalité qui réglera définitivement le statut des Libano-Syriens résidant depuis un certain temps en Egypte.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**Le départ de Sir Herbert Samuel.** — Le 30 juin expiraient les pouvoirs de Sir Herbert Samuel en qualité de Haut-Commissaire du Gouvernement britannique en Palestine. Le 1<sup>er</sup> juillet, Sir Herbert Samuel s'est embarqué à Jaffa avec sa famille sur le steamer *Gorizia*, à destination de Trieste. La veille il avait adressé à la population palestinienne le message que voici :

A mon départ de Palestine, je me réjouis de penser que le pays montre tous les signes d'une prospérité croissante. L'agriculture, l'industrie et le commerce se développent. La population augmente rapidement. Il y a un excédent cumulatif des recettes sur les dépenses de plus de £. 600.000. Il a été possible de réduire la taxe qui pèse lourdement sur le paysan. Chemins de fer et postes sont des services actifs et rémunérateurs pour l'Etat. Près d'un million de kilomètres (621 milles) de routes nouvelles ont été construites, la sécurité publique a été entièrement assurée et des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la malaria et les autres maux dont souffrait la population. Quelque 200 nouvelles écoles de village ont été ouvertes et des antiquités du pays du plus grand intérêt pour le monde entier ont été soigneusement conservées.

Le Gouvernement a saisi toutes les occasions de promouvoir un plus grand esprit d'entente entre les différentes communautés religieuses d'une population aussi variée que celle-ci, et ses efforts ont été suivis de résultats. Il reste néanmoins beaucoup à faire. Mais l'œuvre de ces cinq ans n'a pas été infructueuse.

De cette sorte de bulletin de victoire, il faut rapprocher la récente déclaration faite par lord Balfour à une réunion du Comité parlementaire de la Ligue des Nations. C'était le 22 juin, à la Chambre des Communes. Faisant allusion à son récent voyage, le noble lord a rendu hommage à la bonne administration de Sir Herbert Samuel; grâce à elle, la prospérité financière actuelle de la Palestine n'a jamais été dépassée (a-t-il dit) depuis l'époque de l'Empire romain. Lord Balfour a ajouté que, sans le Sionisme, le développement de l'agriculture et de l'industrie urbaine n'aurait jamais pu être réalisé, et que, par la demande de marchandises anglaises, la Palestine a remboursé les frais occasionnés par elle au contribuable anglais. Enfin il a déclaré insignifiantes les difficultés entre Juifs et Arabes; selon lui, aucune mésintelligence ne se produirait si les étrangers laissaient Juifs et Arabes régler librement leurs affaires, sous l'égide d'une administration anglaise impartiale.

#### Les suites de la nomination de lord Plumer.

La nomination de lord Plumer comme Haut-Commissaire de la Palestine aurait causé, assure-t-on, un véritable désarroi parmi les promoteurs du sionisme. Le Conseil supérieur de l'Organisation territoriale juive a décidé de clore ses travaux et son président, M. Zangwill, après s'être plu à reconnaître les progrès considérables réalisés par l'Organisation sioniste au point de vue industriel, a déclaré n'éprouver aucun sentiment de satisfaction au point de vue politique. Il a déploré le rappel de Sir Herbert Samuel et de M. Bentwich comme portant un coup fatal aux espérances de domination politique des Sionistes. Pour lui, la nomination de lord Plumer montre que la Palestine sera tenue désormais pour une « colonie de la couronne » pour l'essor de laquelle les Juifs devront payer; la capacité d'habitation en Palestine sera simplement limitée à quelques centaines de milliers d'immigrants juifs, puisque, d'après les récents calculs de lord Stanhope, moins d'un demi-million d'acres seraient réservés aux besoins de l'agriculture juive.

#### Annexion du territoire de Maan à la Transjordanie.

En annonçant, le 19 juin, que le ci-devant roi Hussein allait quitter Akaba pour se rendre à Djedda dont les Wahabites venaient de lever le siège, le *Time* donnait comme très prochaine la publication d'une proclamation annexant aux territoires de la Transjordanie, c'est-à-dire placés sous le mandat britannique, la localité de Maan et ses alentours. Le journal anglais ajoutait que lors de la constitution de l'émirat de Transjordanie sous l'autorité d'Abdullah, le second fils de Hussein, Maan et son territoire avaient été laissés au royaume du Hedjaz. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur une question que traite par ailleurs l'*Asie française* (v. plus haut p. 216-218); mais il n'est peut-être pas sans intérêt d'indiquer ici en deux mots ce qu'est Maan. C'est dans la zone désertique comprise entre mer Méditerranée et mer Rouge que se trouve cette localité, sur la pente orientale du Djebel es-Cheira, à quelque distance dans l'Est de la profonde dépression du Ouadi-el-Araba. Piètre agglomération de quelque 200 familles, surveillant la route des pèlerins qui se rendent à La Mecque et la voie ferrée du Hedjaz, Maan dresse ses petites maisonnettes sur le bord de l'Ouadi Mouça, non loin des célèbres ruines de Petra, l'antique cité des Nabathéens et du Li-vaux de Moïse, cet ultime château des Croisés dans la direction du golfe d'Akaba et de la Mer Rouge.

#### TURQUIE

**Pour la pacification du Kurdistan.** — En même temps qu'il annonçait la condamnation du Cheikh Saïd et de 40 de ses compagnons, prononcée par le tribunal de l'Indépendance de



Diarbékir le 28 juin dernier, le correspondant du *Times* à Constantinople annonçait la fermeture de tous les *tekkés* ou monastères de derviches existant dans les vilayets de la Turquie orientale. Au cours du procès qui vient de se clore de façon si tragique, le président du tribunal de l'Indépendance de Diarbékir et ses assesseurs ont pu constater quels foyers d'intrigues et de superstitions étaient les *tekkés*; on a vu plus d'un inculpé déclarer n'avoir pris part au mouvement que par pression faite sur lui, et pour des motifs religieux. Ainsi s'explique la mesure nouvelle.

Ajoutons que les débats ont permis de comprendre que la capture de Cheikh Saïd et de ses amis était due à une trahison; ils ont montré par ailleurs, de la part du plus grand nombre des accusés, une faiblesse extrême dans leur défense. Par contre, le chef même de la révolte et le général Khaled bey ont fait montre de calme et de dignité. Alors que les autres rejetaient sur eux toute la responsabilité, expliquant que Cheikh Saïd les poussait à combattre le gouvernement turc au nom de la religion, et Khaled bey « au nom du Kurdistan indépendant » qu'il fallait libérer du joug turc, tous deux ont, avec beaucoup de courage, assumé leur responsabilité et n'ont opposé aucun démenti aux allégations de leurs amis. Cheikh Saïd n'a pas hésité à reconnaître qu'il les avait poussés à se révolter, et, s'adressant à ses juges : « Vous avez violé la loi de Dieu et du Prophète. Vous êtes des athées que notre religion nous commande de combattre. » Quant à Khaled bey, il a déclaré avec calme qu'il luttait pour l'indépendance de son pays. Ce serait un honneur pour lui que d'être condamné pour n'avoir pas failli à son devoir : « Si vous m'envoyez à la potence, j'irai le cœur tranquille, car plus de quatre millions de Kurdes se dresseront alors pour me venger et pour suivre ma tâche. »

On sait que le verdict a été tel que le prévoient dès le début Cheikh Saïd et Khaled bey.

Quelques semaines auparavant, au début de juin, Mustapha Kémal avait signé un décret de démobilisation pour certaines classes mobilisées à la suite de l'insurrection du Kurdistan.

Quelques bandes continuent cependant toujours à inquiéter les autorités, et des escarmouches ont lieu sans discontinuer sur la frontière turco-persane. Le gouvernement d'Angora aurait même, à ce propos, adressé à Téhéran une note demandant au gouvernement persan d'interdire l'entrée de son territoire aux insurgés.

**Les charges pécuniaires de la Turquie.** — La population de la Turquie aura en 1925 à faire face aux exigences d'un budget que la Commission des Finances de la Grande Assemblée nationale a fixé au total de 145.306.978 livres turques en se basant sur la moyenne des recettes des trois années précédentes et aussi sur le résultat de l'exer-

cice immédiatement antérieur (autrement dit sur les chiffres des revenus encaissés pendant le premier semestre de 1924) dont la condition paraît se rapprocher davantage de celle de l'exercice en cours.

Bien qu'il soit en augmentation de plus de 16.100.000 livres turques sur le budget précédent, le total des droits et impôts à percevoir sur les 12 millions d'individus peuplant le territoire de la Turquie ne représenterait, par tête d'habitant, qu'une livre turque *or* et une légère fraction. En y ajoutant les taxes départementales et municipales, la charge ne serait encore que de 1 livre 1/2 par habitant, alors qu'elle est de *L. T.* 16 *or* en Angleterre, *L. T.* 7 *or* en France, 8 en Autriche, 4 en Allemagne, 3,5 en Italie et 3 dans les Balkans. Mais, par ailleurs, si on évalue approximativement les revenus mobiliers et immobiliers, les salaires et autres ressources de la population turque à quelque 700 ou 800 millions de livres turques *papier* par an, force est bien de reconnaître que les impôts perçus en Turquie constitueront un *seizième* du revenu des particuliers, soit à peu près le même prorata qu'en France (15 %) et en Angleterre (14 %).

**Un traité de commerce germano-turc.** — L'Asie française a parlé naguère de l'élaboration d'un traité de commerce germano-turc dès le rétablissement des relations diplomatiques officielles entre l'Allemagne et la Turquie (cf. le numéro de juin 1924, p. 256-257). Ce traité n'est encore qu'en préparation, mais jusqu'au jour de sa conclusion, un *modus vivendi* a été signé d'après lequel, à partir du 10 juillet 1925, l'Allemagne doit appliquer aux marchandises de provenance turque le régime de la nation la plus favorisée. De son côté, la Turquie doit appliquer aux produits allemands le tarif annexe à la convention commerciale de Lausanne.

**Un nouveau nom pour Constantinople (?)** — Pour se mettre au niveau des Etats européens qui, pour un motif ou pour un autre, ont débaptisé leurs villes les plus importantes, la Turquie songerait, dit-on, à substituer un nouveau nom au nom glorieux de Constantinople. Petrograd est devenu *Leningrad* et Christiania *Oslo*; Constantinople deviendrait la « ville de Moustapha », *Moustapha-Illi*. Les Turcs avaient maintenu jusqu'ici le nom si ancien et si beau de la vieille capitale des Grecs, puis de leur propre empire; ils avaient même conservé au quartier ottoman de Constantinople le nom grec corrompu de *Stamboul*.

Est-ce le désir ardent de réduire la ville des Détroits au simple rôle de ville provinciale et de cité déchue, pour assurer la prééminence politique d'Angora, qui inspira une telle idée? On a peine à le croire, puisqu'elle émanerait du conseil municipal de Constantinople, ... à moins que celui-ci n'agisse par ordre, et pour se conformer à des injonctions venues de plus haut,



## ARABIE

**Le roi Hussein et le Gouvernement britannique.** — Le dernier numéro de *l'Asie française* a indiqué (à la p. 205) que le Malik Hussein n'avait quitté Akaba qu'après y avoir été invité par le Gouvernement britannique, et après avoir songé à désobéir à l'ordre de celui-ci. Nous croyons intéressant de donner ici, d'après la *Bourse Égyptienne* (reproduite par le *Réveil* de Beyrouth, n° du 25 juin 1925) le début et la conclusion de la réponse faite par l'ex-roi du Hedjaz à la note britannique l'invitant à quitter Akaba afin d'enlever aux Wahabites tout prétexte à se porter sur ce point.

Depuis le commencement de la renaissance arabe jusqu'à cette heure, j'ai été toujours dévoué au Gouvernement de S.M. Britannique, fidèle à mon principe, confiant en sa loyauté, me basant sur les traités et les documents officiels d'après lesquels il a assumé la défense des droits des Arabes et la reconnaissance de leur indépendance ainsi que l'octroi de l'indépendance au peuple arabe qui s'est associé à son alliée, qui a versé le sang de ses jeunes enfants et sacrifié sa vie et ses biens pour atteindre ce noble but. Moi et mes partisans arabes, nous veillons à l'exécution de ces traités et documents qui ont servi de base à la renaissance arabe.

Je suis venu à Akaba pour prouver au monde entier que je n'ai d'autre ambition que le bonheur de mes partisans et la liberté de mon peuple, après avoir fait tout mon devoir et déployé tous mes efforts pour protéger les droits des Arabes, réaliser l'unité arabe et tenir aux clauses du traité en attendant son exécution. Je n'ai pas perdu mon espoir dans le gouvernement britannique en ce qui concerne la réalisation de sa promesse et l'exécution de son traité, confiant dans la loyauté de ses traditions. Me voilà aujourd'hui dans un village du Hedjaz, loin du monde et de tout ce qui peut provoquer le moindre malentendu. Mais si cet éloignement et cette solitude ne me sauvent pas, il est certain que partout où j'irai, il se produira quelque événement qui me mettra dans l'impossibilité de garantir le calme du peuple arabe et d'empêcher la naissance d'événements dont les conséquences ne seront profitables ni à l'alliée ni aux autres. Pour ces motifs, je vois qu'il m'est impossible de faire autrement que de rester à Akaba. Si le Gouvernement de S. M. Britannique le veut, il n'a qu'à m'envoyer à la planète Mars. Je suis prêt à exécuter cet ordre dès qu'il me sera signifié. Ou s'il le préfère, il n'a qu'à expédier une force pour me tuer ainsi que ma famille afin de mettre fin à ces troubles, car j'ai décidé de ne pas renoncer à aider mes compatriotes et mon peuple et je me vante devant vous d'avoir aidé et d'aider toujours le Gouvernement du Hedjaz avec la fortune personnelle que j'avais réunie pour mon avenir inconnu, sachant que celui qui n'est pas fidèle à sa patrie ne peut l'être ni à ses alliés, ni à ses partisans. J'ai l'honneur d'être fidèle à mon principe. J'ai été dévoué dans mes travaux et fait mon devoir ; que m'importe donc si un autre n'a pas tenu sa promesse, s'il n'a pas exécuté son traité et s'il est arrivé à ses fins par la force de ses navires et de ses lances ?

Après avoir ensuite formulé contre la politique britannique des protestations dont on trouvera plus haut le résumé (cf. la p. 217), l'ex-Malik du Hedjaz termine sa note en déclarant que, si l'Angleterre ne renonce pas au mandat sur les pays arabes, il ne quittera Akaba

pour aucun raison, même si mon refus avait pour conséquence ma mort et celle des miens. Je ne veux pas par cette attitude vexer l'Angleterre ou un autre Etat, mais c'est pour sauver mon pays et mes compatriotes que je le fais. Tout ce que le Gouvernement britannique fait augmente ma fierté au milieu de mon peuple, et l'Histoire enregistrera ce que chacun de nous a fait en ces circonstances.

On a vu que, malgré ces belles affirmations, le Malik du Hedjaz a fini par consentir à quitter Akaba pour se rendre en Chypre.

**Les causes de la chute du roi Hussein.** — L'excellent connaisseur de l'histoire contemporaine du Hedjaz qu'est M. Philby a récemment, au cours d'une conférence à Londres, attribué l'impossibilité où le roi Hussein s'est trouvé de maintenir sa souveraineté sur ses sujets à différents motifs. D'abord à des défauts de caractère imputables à des influences mi-arabes mi-turques — à des préjugés qui se sont développés à Constantinople et qui ont porté préjudice à sa profonde connaissance du caractère des Bédouins... Puis à sa tentative de création d'un Etat moderne sur des bases antédiluviennes. Hussein a imposé la télégraphie sans fil et à l'aviation à un pays où l'esclavage domestique est encore une institution reconnue, où l'épreuve judiciaire du feu demeure toujours un moyen pour le règlement des contestations. L'instruction et le commerce ont été négligés, au grand mécontentement de la population civilisée du pays; d'autre part, les Bédouins étaient poussés à s'affranchir de l'autorité du Malik par suite de l'impuissance où celui-ci s'est trouvé de maintenir une police sérieuse ou une organisation militaire effective. Quand les Wahabites l'ont attaqué, Hussein n'avait aucune armée avec laquelle il pût défendre son royaume... De là l'effondrement qui s'est produit dans les derniers mois de 1924.

## Extrême-Orient

### SIAM

**Le budget pour 1923-1924.** — Un récent rapport du chargé d'affaires de France au Siam contient une intéressante comparaison des éléments du dernier budget siamois connu (celui de l'année bouddhique 2466, soit 1923-1924) avec ceux du dernier budget d'avant-guerre (année bouddhique 2456, soit 1913-1914).

Voici d'abord les totaux généraux (en millions de ticaux).

Années	Recettes		Dépenses		Excédent ou déficit
	estimées	réelles	estimées	réelles	
1913-14	64,6	74,4	64,6	63,2	+11,2
1923-24	80,0	88,4	90,4	91,0	-2,6



Il est assez frappant que, pendant cette période de 10 ans, le progrès des recettes compense tout juste la chute du pouvoir d'achat de la monnaie (20 % environ). Il apparaît ainsi que, dans l'ensemble, les ressources de l'Etat siamois sont restées à peu près stationnaires.

L'analyse des recettes corrige toutefois, en partie, cette première impression :

#### Recettes de l'Etat siamois

	1913-14	1923-24
Domaine de l'Etat (forêts, mines, ventes et locations du domaine .....	5,0	6,9
Services commerciaux (postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer) ..	6,6	14,8
Divers (monnaie, bénéfices de change, etc.) . . . . .	2,0	1,9
Impôts directs (immobilier-capitation)	15,7	17,2
Impôts indirects (opium, douanes, pêches, ferme des jeux et de la loterie, etc.) .....	39,2	40
Amendes, licences, etc. ....	4,5	6,3

Si les rentrées d'impôts et le produit du domaine de l'Etat n'ont guère augmenté, le rendement des services commerciaux a, au contraire, passé de 6,6 à 14,8 millions de ticaux. En particulier, les recettes des chemins de fer se sont élevées de 5,4 à 12,7 millions de ticaux.

On doit d'ailleurs observer que, si le rendement général des impôts n'a pas augmenté avec la même vitesse que dans les décades précédentes, la raison en est la suppression de deux importantes fermes, celles des jeux et de la loterie; l'Etat siamois s'est ainsi délibérément privé d'un revenu de 7 millions de ticaux, dans un intérêt de moralité et d'assainissement de sa vie économique.

#### Dépenses de l'Etat siamois

	1913-14	1923-24
Guerre . . . . .	17,7	14,0
Marine . . . . .	3,9	5,0
Affaires étrangères . . . . .	1,0	1,7
Finances . . . . .	3,2	6,4
Intérieur et Gouvernement local.....	16,4	14,5
Justice . . . . .	2,5	5,0
Education . . . . .	1,6	2,6
Communications . . . . .	4,6	11,4
Agriculture . . . . .	1,0	3,6
Seeau privé . . . . .	0,2	0,2
Commerce . . . . .	—	0,8
Divers. . . . .	0,8	1,4

#### Budget spécial

Liste civile de S. M. et des Princes..	8,4	9,8
Service des emprunts .....	3,8	9,1
Dons et pensions .....	0,6	1,1
Aviation . . . . .	—	2,2
Constructions royales, réceptions ....	3,4	3,7

Il est à remarquer que la principale augmentation porte sur les dépenses productives et notamment sur le Ministère des Communications et sur celui de l'Agriculture.

Cette brève revue du budget siamois serait incomplète si l'on ne signalait qu'à côté des ressources normales annuelles, le royaume dispose d'une « réserve du Trésor » constituée, d'une part, par le produit des emprunts (contractés en 1905, 1907, 1909, 1922, 1924), d'autre part par l'accumulation des excédents de recettes, qui ont atteint 78 millions de ticaux en 1919-20 et qui représentent encore aujourd'hui 63 millions. C'est ce fonds important qui a permis au Siam de construire en une vingtaine d'années un réseau ferré de 2.400 km., d'effectuer des travaux d'irrigation, d'assainissement, etc...

En résumé, malgré la crise économique qui pèse sur le royaume, la situation financière du Siam reste dans l'ensemble extrêmement enviable: l'accroissement des dépenses productives permet d'escompter des années à venir plus prospères encore.

## CHINE

**A la veille d'une guerre de races.** — Depuis notre dernière chronique, l'émeute de Changhaï a rebondi dans toute la Chine. La situation générale s'est aggravée chaque jour ou du moins les symptômes de gravité se sont précisés et il semble bien que la solution du conflit s'éloigne de plus en plus.

Pour la première fois depuis qu'il y a une Chine, on voit des émeutiers envahir partout les concessions étrangères, molester les personnes, détruire les biens, et ce n'est pas une populace amorphe et illettrée qui commet audacieusement ces attentats, ce sont les étudiants des universités, c'est-à-dire l'élite de la jeune génération chinoise. Et le plus grave, c'est que le gouvernement de Pékin, loin de recevoir courtoisement comme jadis les instructions des diplomates européens, prend fait et cause pour les révoltés.

Tous les pays de race blanche sont aujourd'hui touchés. Sans doute le mouvement s'affirme surtout contre les Anglais et les Japonais, mais c'est uniquement parce que les Chinois, désireux de détruire chez eux tout ce qui est de civilisation européenne, se sont jetés sur ceux qui leur paraissent être à la tête de cette civilisation par leur nombre, la valeur de leurs installations et leur intransigeante fierté.

Le mouvement chinois, ajoutait la *Dépêche Coloniale*, le 25 juin, est un mouvement d'avant contre une civilisation supérieure et de retour sinon à la barbarie des peuples primitifs, du moins à la sauvagerie impitoyable et calculée, qui est le paradis du bolchevisme.

Et rapprochant ces faits de ceux qui se passent au Maroc, le journal conclut :

Si nous laissons faire, ce serait dans le monde entier la destruction de tout ordre établi et la disparition de tous les progrès et de tous les biens dont la race blanche a doté l'univers.



Zinovieff lui-même, d'après une dépêche de Moscou publiée par le *Matin* du 20 juin, a fait des aveux qui ne laissent rien à désirer. Dans les événements du Maroc et de la Chine, il ne voit qu'une répétition générale du bouleversement gigantesque qui se prépare.

Il ne s'agit là que de la brise avant-coureuse de la tempête qui atteindra son point culminant dans l'Inde et en Orient par la proclamation de gouvernements soviétiques.

C'est avec raison que le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères britannique a refusé de traiter le mouvement actuel comme la simple conséquence d'une grève.

Le renvoi d'un ouvrier d'une usine japonaise, expliqué le *Times* dans ses numéros du 15 et du 20 juin, a bien été l'étincelle qui a mis le feu à la mine, mais la mine elle-même avait été chargée de matériaux accumulés depuis longtemps, et la fusée a été vissée par une main habile. Si vraiment des ouvriers épuisés s'étaient soulevés devant des conditions de travail intolérables, le mouvement n'aurait pas été restreint aux seules usines étrangères où ces conditions sont infiniment plus humaines que dans les usines indigènes. Il n'aurait pas été conduit par les étudiants pour des buts politiques où le statut des ouvriers n'avait rien à faire, et qui, s'ils étaient accordés, auraient pour première conséquence de priver les travailleurs de leurs moyens d'existence. Il n'aurait pas éclaté partout simultanément, aux cris de « Tuez les étrangers! » et « A bas la religion de Jésus! »

Ses causes doivent être cherchées plus loin. La présence des étrangers en Chine n'a jamais été acceptée par l'opinion. Il a fallu le traité de 1842 pour ouvrir les ports au commerce. En 1900, le soulèvement des Boxers, le siège des légations montrèrent la force et la persistance de ce vieil esprit xénophobe. Il reprend sous une autre forme. Un vin nouveau, celui de la Démocratie et du Bolchevisme, a été versé dans les antiques flacons; rares sont les Chinois ayant assimilé ce qu'a de bon l'enseignement de l'Occident, ayant compris à quelles modifications il faut le soumettre pour l'appliquer à leur pays. Il est au reste une doctrine qui répond tout à fait au sentiment chinois, celle des nationalités au sens wilsonien, c'est-à-dire le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Bien que le Nord et le Sud aient souvent vécu séparés, que les différences entre les habitants soient profondes et que le particularisme des provinces l'ait toujours emporté sur le patriotisme national, comme le montrent les conflits locaux et l'indépendance des tuchuns, la Chine aspire à prendre sa place parmi les nations. L'exemple du Japon est là.

Les Soviets l'ont compris. Ils ont judicieusement choisi les théories wilsoniennes pour soulever un peuple auquel le communisme fait horreur et, en incitant les Chinois à la violence au nom du Nationalisme, ils préparent la voie au règne futur du communisme. Connaissant

l'âme asiatique mieux que personne, ils ont compris l'importance de ce soulèvement anti-étranger pour la révolution mondiale qui est leur but, et n'ont cessé d'exciter la vieille haine héréditaire. Elle est maintenant déchaînée.

Le préjugé traditionnel chinois contre les étrangers, la marée montante d'un sentiment national qui s'éveille, et la propagande bolchevique dans une société désorganisée par des troubles prolongés, voilà donc les causes du mouvement actuel qu'il faut considérer comme le prologue de la tragédie du Pacifique. Ils parlent par eux-mêmes et montrent que nous sommes en Extrême-Orient à la veille d'une guerre de races.

Voyons donc ce qui s'est passé depuis un mois.

Les événements. — A. A. *Changhai*, la situation est demeurée à peu près stationnaire. L'arrivée de Tchang Hseuh Liang, fils de Tchang Tso Ling le 13 juin, avec deux mille des meilleurs soldats de son père, a modéré l'ardeur des étudiants et de la racaille (1). Ils savent bien que le Seigneur de la Guerre Mandchou a réprimé tout désordre dans les provinces placées sous son autorité et n'hésitera pas à faire de même à *Changhai* par des méthodes sommaires et draconiennes. Tel est du moins l'avis donné par le *Times* le 15 juin. Le journal anglais ajoutait toutefois que les extrémistes et leurs partisans étaient toujours aussi intraitables.

Le 17 juin, une automobile transportant deux Anglais, Miss Duncan et Mr. Mackensie, électricien de la municipalité, fut attaquée par sept Chinois, aux environs de la Concession internationale. Mr. Mackensie fut tué, et Miss Duncan grièvement blessée ne dut qu'à son courage et son sang-froid de pouvoir échapper.

La grève des gens de mer continuait. Le 19 juin, trente-trois vapeurs anglais et neuf japonais étaient immobilisés. Un policeman anglais qui essayait de disperser des grévistes, était poursuivi par les étudiants, acculé dans un passage et criblé de coups de couteau.

Le 20 juin, un grand défilé traversait le faubourg de Chapéï, brisant sur son passage les vitres des magasins où des articles anglais et japonais étaient exposés. La manifestation était arrêtée par les troupes de Moukden. Dans la soirée, les grévistes mettaient le feu à une filature, mais la police arrivait à temps pour éteindre l'incendie. — Le même jour, des grévistes attaquaient à Pootung des coolies occupés à charger du charbon sur un vapeur. Le frère du comprador chinois de la Compagnie étant intervenu fut poursuivi et tomba dans la rivière

(1) Le but primitif de la mission de Tchang Hseuh Liang était d'arrêter le commerce de l'opium parmi les troupes du Feng tien. « L'opium, aurait dit Tchang Tso Lin, a causé la ruine de Lou Young Hsiang et de Chi Hsieh Yuan; il me ruinera aussi si je ne le supprime ».



où il se noya. Un navire de guerre anglais dut être envoyé sur les lieux. — Un volontaire anglais du Corps des Mitrailleuses, était frappé en rentrant chez lui par un boucher gréviste d'un coup de hache à la nuque.

Le 25 juin, la police était informée de l'existence d'un complot tramé par les étudiants. Ils devaient louer des automobiles pour se rendre autour de la concession internationale et y jeter des bombes. Ordre était donné aux garagistes de ne confier leurs voitures qu'à des gens connus. En même temps, les grévistes enlevaient les Chinois employés chez les étrangers ; ils ne les relâchaient qu'après les avoir battus et détroussés, et contre paiement d'une certaine somme et promesse de quitter leur emploi.

Le lendemain, la chambre de commerce chinoise votait la réouverture des magasins et des banques et la fin du boycottage. Néanmoins, la grève, théoriquement terminée, continuait dans la plupart des industries.

Le 28 juin, de nombreux grévistes venant de Chapéï, pénétraient dans la concession internationale et attaquaient les tramways à coups de pierres. Une des voitures était arrosée de pétrole, et de nombreux Chinois étaient blessés. La police devait arriver sur les lieux en toute hâte pour disperser les manifestants.

La complicité bolcheviste est notoire dans tous ces événements. Le 29 juin, à l'arrivée du paquebot *Mantua*, deux bolchevistes étaient arrêtés, porteurs de feuilles de propagande.

B. A Canton. — Le général cantonais Hsou Chiang Chi, aidé d'une armée russe disciplinée, avait (on s'en souvient sans doute) quitté Souatéou. Les Yunnanais qui marchaient à sa rencontre ont été complètement battus le 12 juin. Le tuchun du Yunnan, Tang Chi Yan, qui se trouvait au Kouangsi, n'est pas venu à leur secours.

La victoire des Cantonais est entièrement due au fait qu'ils étaient commandés par des Russes (tous portaient ostensiblement la cravate rouge), et aussi que les officiers de l'armée adverse ont été achetés par les Kouomingtang. La reprise de la ville a été marquée par de véritables scènes d'horreur. De nombreux soldats du Yunnan, capturés par les vainqueurs, furent ensevelis vivants dans la vase du fleuve. Un officier fut empalé. Plusieurs autres ne durent leur salut qu'à l'intervention énergique des marins anglais et américains. On évalue à plus de 700 le nombre des prisonniers mis à la torture. Chaque fois que des civils découvraient un soldat yunnanais, ils l'assommaient et jetaient son cadavre dans la rivière, se vengeant ainsi cruellement de la domination militariste subie par eux depuis deux ans. Des orateurs populaires prononçaient des discours incendiaires à tous les coins de rue.

Il était à craindre qu'après cette facile victoire les soldats bolcheviques n'ameutassent la

population contre les étrangers. En effet, le 20 juin, une réunion d'étudiants et d'ouvriers tenue à l'Université décrétait la grève générale et le boycottage des marchandises anglaises, américaines et japonaises.

Le 21, le trésorier de l'hôpital japonais était tué d'un coup de feu tiré par un Chinois aux abords du quartier de Shameen. Aussitôt, le consul général britannique d'adresser une note au Gouverneur de Canton, lui faisant savoir que toute tentative de pénétrer dans la concession serait empêchée par la force des armes et que le Gouverneur serait rendu responsable des événements.

En dépit de cet avertissement, le 23 juin, un cortège de plusieurs milliers de manifestants défilait le long du quai-promenade. A sa tête se trouvaient des étudiants et des élèves de l'école militaire en uniforme, commandés par des officiers russes et armés de fusils et de mitrailleuses. Lorsque le cortège arriva devant l'hôtel Victoria, dans la concession anglaise, un officier russe commanda aux élèves d'ouvrir le feu. Un Français, négociant en soieries, M. Pasquier, résidant en Chine depuis vingt ans, fut tué et plusieurs personnes grièvement blessées, dont le commissaire des douanes anglaises. En même temps, les soldats chinois, postés à l'ouest du quai-promenade, tiraient sur la concession comme aussi sur les ponts qui réunissent Canton à l'île de Shameen et où se trouvaient les consuls et les officiers étrangers. Les fusiliers marins anglais et français ripostèrent. La canonnière française *Altair* tira à la mitrailleuse sur les manifestants qui se dispersèrent, laissant 30 tués et 70 blessés. Les communications électriques étant coupées, les habitants de la concession passèrent dans l'obscurité une nuit anxieuse. Le lendemain, femmes et enfants furent embarqués pour Hongkong sur des vapeurs anglais.

Depuis lors, Shameen est devenu un camp en armes. Les fusiliers marins assurent la distribution d'eau. Une cuisine commune est installée pour les Européens qui viennent y préparer leurs repas. Toutes les mesures de défense sont prises en prévision de nouveaux troubles. Des troupes indiennes sont envoyées en renfort, ainsi qu'une canonnière américaine.

Le ministre de France, M. de Martel, a protesté, à Pékin, sans tarder, auprès du Ministre des Affaires étrangères, contre l'assassinat de M. Pasquier. De son côté, le 27 juin, le consul de France a adressé au Gouverneur civil du district une note demandant, pour éviter le retour de tels attentats, que toute manifestation fût désormais interdite dans les parages de la concession française. Cette note a été renvoyée à notre consul le 3 juillet, avec cette addition du Gouverneur civil qu'il appartenait aux autorités françaises d'empêcher leurs nationaux d'organiser des bagarres !



C. A Pékin. — Une manifestation monstre, la plus importante depuis le début des troubles, s'est déroulée le 17 juin dans la capitale. Une foule énorme d'étudiants, de boutiquiers et d'ouvriers s'est rendue au ministère des Affaires Étrangères pour réclamer la rupture des relations avec l'Angleterre. Déjà la veille, l'agence Reuter annonçait que le Gouvernement chinois ne faisait rien pour enrayer la propagande des étudiants, dont les revendications s'accroissaient. Aussi, le 19 juin, une soixantaine de représentants des principales organisations chinoises demandaient-ils au Ministre de la Guerre l'ouverture des hostilités contre la Grande-Bretagne. Le Ministre a répondu que le Gouvernement agirait en conformité des vues de la nation. Il ajoutait toutefois qu'il valait mieux se borner à des mouvements pacifiques et attendre que les étrangers arrivassent d'eux-mêmes à comprendre la situation.

Le 27 juin, enfin, un cortège de milliers de négociants, d'ouvriers et d'étudiants a défilé dans les rues, portant des bannières sur lesquelles était écrit : *Déclaration de guerre à l'Angleterre*. Parmi les nombreux cris de ralliement poussés par les manifestants, on entendait le plus souvent : *Mort à ces brigands d'Anglais !* Si aucun désordre ne s'est produit, la raison en est sans doute dans la présence d'un bataillon de soldats envoyé spécialement par Tchang Tso Lin pour renforcer la police.

D. *Les troubles dans le reste de la Chine.* — Les mêmes événements se sont produits simultanément dans presque toutes les villes chinoises et jusque dans les colonies de l'extérieur.

A Tientsin, le 17 juin, vingt-cinq mille étudiants manifestent dans la cité chinoise. Un détachement de la gendarmerie de Tchang Tso Lin est installé dans la concession anglaise pour coopérer en cas de troubles avec la police municipale.

A Kioukiang, ville située au nord de la province du Kiangsi, sur le Yangtsé, en aval de Hankéou, les consulats britanniques et japonais sont incendiés le 15 juin. Les bâtiments appartenant aux compagnies commerciales étrangères sont mis à sac. Le calme ne reprend que trois jours après par l'arrivée d'un contre-torpilleur américain et d'un détachement japonais.

A Nantchang, capitale du Kiangsi, les étudiants, le 12 juin, se répandent dans les rues, détruisant tous les magasins où des marchandises étrangères sont mises en vente. Suivant un témoin, la ville semblait avoir été dévastée par un typhon.

A Chinkiang (sur le Yangtsé à l'est de Nankin), le consul japonais, le 25 juin, est attaqué à coups de pierres par les grévistes.

A Ningpo, le même jour, la caserne des douanes est complètement pillée. Il faut l'arrivée

de la canonnière américaine *Mac Cormick* pour rétablir l'ordre.

A Foutchéou, la station des câbles est sérieusement menacée le 29 juin.

Partout, la grève est générale. A Amoy, à Souatéou, elle éclate le 18 juin. A Hankéou, un Japonais a été assassiné le 15 juin. Les autorités locales n'exerçant plus aucun contrôle sur les grévistes, les étrangers, le 21 juin, se réfugient à bord des canonnières. A Tchongking, tous les Japonais sont évacués le 29 juin (1).

L'agitation gagne Hongkong, où tout commerce est pratiquement suspendu. Les ouvriers ont constitué une société secrète, dite « Commission du Travail », rattachée au Gouvernement soviétique de Canton, avec pleins pouvoirs pour les affaires de grève. Les domestiques chinois abandonnent peu à peu leur service dans les maisons particulières, les hôtels et les hôpitaux, et se dirigent sur Canton. Les tramways sont en grève, ainsi que les compagnies de navigation.

A Rangoun, l'excitation est considérable dans la population chinoise. Aux Philippines, des individus parcourent les villes habitées par les Chinois et recueillent des fonds destinés à soutenir le mouvement. Les quartiers chinois sont inondés de tracts révolutionnaires. Partout, dans les Etats malais, dans les Etablissements des Détroits, au Siam et dans les colonies néerlandaises, la nouvelle attitude des Chinois à l'égard des Européens trahit la conviction d'un grand événement prochain (cf. notre numéro de juin, p. 185-186).

**Le rôle des autorités chinoises.** — Les autorités chinoises, tout en sympathisant avec le mouvement et en déclarant que seuls les étrangers doivent porter la responsabilité des troubles actuels, ne sont pas unanimes, heureusement, à encourager cette longue série d'attentats. Il y a parmi elles des modérés et des extrémistes.

On a vu le rôle joué par Tchang Tso Lin. Suivant l'*United Press* (de Changhaï), il aurait déclaré vouloir coopérer à tous les efforts en vue de maintenir l'amitié internationale. Son fils Chang Hseuh Liang, dès son arrivée, s'est rangé du côté de l'ordre et de la loi, et a solennellement promis de protéger la liberté du travail. Aucun désordre n'est autorisé à Chapéï où ses soldats parcourent les rues. A Tientsin, la présence de Tchang Tso Lin n'est pas étrangère à l'attitude adoptée par le Gouverneur. Dans un manifeste officiel, ce dernier n'a pas hésité à dire que les étudiants devaient être renvoyés à leurs études, que le premier devoir des autorités était d'assurer la paix et que, dans sa province, les troubles, de quelque nature qu'ils

(1) Signalons aussi qu'à Kaifeng dans le Honan la mission catholique a été incendiée le 14 juin; un prêtre italien a été tué.



soient, seraient sévèrement réprimés. D'autres tuchuns ont suivi cet exemple, à Hankéou en particulier.

Malheureusement, le Gouvernement central est sous la coupe de l'armée de Feng Yu Hsiang, qui s'est ouvertement rangé du côté des étudiants et dont les relations intimes avec les bolcheviks sont bien connues. Le « Général Protestant » a déclaré, suivant l'agence Reuter, à un journaliste chinois, qu'il serait le premier à entrer en campagne, si les hostilités étaient ouvertes avec la Grande-Bretagne, et que la Chine ne devait pas craindre l'Angleterre, dont l'armée est négligeable. Aussi le Gouvernement chinois n'a-t-il rien fait pour enrayer la propagande des étudiants. Sa faiblesse pouvait être une excuse, mais rien ne l'obligeait à soutenir la grève par des envois d'argent. Or le 19 juin, le Ministre des Communications ordonnait à tous les employés des trois services sous ses ordres — Postes, Télégraphes et Chemins de fer — de payer chaque mois un jour de traitement aux grévistes.

**La rupture des négociations de Changhaï.** — Il n'est pas étonnant, dans de telles conditions, que les négociations de Changhaï aient été rompues le 19 juin. La délégation chinoise avait présenté à la commission des Puissances une série de demandes tout à fait étrangères aux récents événements et avait exigé leur examen immédiat. C'était toute la question des traités internationaux à reprendre, une question pour laquelle les délégués des Puissances n'avaient aucun mandat. Aussi la commission décida-t-elle de regagner Pékin, où, d'accord avec le Corps Diplomatique, devaient reprendre les négociations.

**Echange de notes diplomatiques.** — Ce même jour, 19 juin, les représentants des Puissances ont envoyé au Wai chiao pou une nouvelle note, faisant part des appréhensions que leur causait le développement du sentiment xénophobe, et appelant l'attention du Gouvernement chinois sur la gravité de la situation, comme sur l'obligation qui lui incombait d'y faire face.

Celui-ci, conservant l'attitude déjà prise, s'est contenté de répondre le lendemain que toutes les difficultés provenaient du fait que les incidents de Changhaï n'avaient pas été réglés. Les représentants des Puissances durent, en réponse, lui exprimer leurs regrets de le voir donner délibérément une version des incidents tout à fait opposée à celle qui lui avait été envoyée, version établie après une sérieuse vérification des faits. « Une telle attitude n'était pas faite pour faciliter un règlement amical. »

Le 25 juin, le Gouvernement chinois reprenait les treize réclamations formulées à Changhaï par ses délégués, notamment l'annulation de la déclaration de l'existence d'une situation

exceptionnelle, le paiement des indemnités aux victimes, les excuses des autorités européennes, la suppression du tribunal mixte, la réintégration des grévistes, le paiement des salaires pendant la grève, le droit pour les Chinois de voter aux élections municipales, et la révocation du secrétaire du Conseil.

Une seconde note transmise en même temps contenait une longue critique des inégalités résultant des traités et en demandait l'abrogation.

Le lendemain 26 juin, le Doyen des représentants Diplomatiques des Puissances intéressées se rendait au Ministère des Affaires Étrangères et lui exposait que la note de la veille évoquant les treize points formulés par les délégués chinois lors de la conférence de Changhaï, mentionnait des questions qui ne sont pas de la compétence des diplomates étrangers. Ceux-ci ont seulement pour mission de régler les questions actuelles, et expriment l'espoir que la Chine n'apportera aucun retard à la désignation des délégués chargés de discuter ces questions avec eux (1). Peine perdue. Le Gouvernement de Pékin envoyait peu après une note aux consuls britannique et français de Canton, demandant les excuses des Anglais, le châtement des plus anciens officiers qui avaient pris part à l'affaire de Shameen, le retrait de tous les navires des eaux du Kouang Toung à l'exception de deux bateaux courriers et le paiement d'une indemnité.

Ainsi, comme l'avait prévu le *North China Daily News*, dès le 19 juin, le Gouvernement chinois, encouragé par la patience des Puissances et soutenu par les Bolchevistes, étendait peu à peu ses exigences.

**L'aide des Soviets.** — Il a, en effet, des preuves manifestes de l'appui de Moscou. Le 13 juin, une escadre d'avions de bombardement portant un nombreux équipage de techniciens et de propagandites n'a-t-elle pas appareillé de Moscou pour la Chine? Elle devait survoler la Mongolie et le désert de Gobi pour atterrir à Pékin. Au départ, le commissaire du peuple Rykow souhaila bonne chance à la mission et rappela son extrême importance « dans le combat acharné que le peuple chinois livre en ce moment à l'impérialisme capitaliste ».

Ainsi les Soviets envoient aux émeutiers de Chine des avions et des spécialistes. Bien plus, ils recrutent ouvertement les hommes de leur armée régulière pour combattre Anglais et Français.

Le *Gaulois* du 3 juillet en a fourni la preuve.

Il y a quelques jours, on nous signalait, disait-il, dans un des journaux du Gouvernement de Moscou (les *Izves-*

(1) Un mandat présidentiel aurait nommé à cet effet, le 28 juin, le Dr W. W. Yen, le Dr C.-T. Wang et l'Amiral Tsai Ting Kan.



tià, si je ne me trompe), une annonce ainsi conçue : « Les officiers disponibles qui désireraient contracter un engagement pour combattre l'impérialisme, soit, dans l'armée chinoise, soit dans l'armée ruffaine, recevront dans la première, 300 dollars par mois, et dans la seconde 1.000 pesetas. »

Un autre témoignage de la complicité bolchevique avait été fourni le 2 juillet par le *Daily Mail*. La police de Changhaï ayant fouillé un russe arrêté comme suspect de propagande soviétique, trouva sur lui des documents prouvant que les Soviets ont créé un Département spécial pour fomenter la guerre en Extrême-Orient. La pièce suivante était habilement dissimulée dans la couverture d'un livre :

*Certificat du Département de la propagande du parti communiste russe, n° 43, 16 juin 1925.*

Le camarade Dosser, porteur du présent certificat, est envoyé par le Département de la propagande, section de la Chine méridionale, à Hong-Kong et Canton, afin d'y organiser des comités de grève. Tous les membres doivent l'aider dans cette tâche.

Le camarade Dosser avait été envoyé à Changhaï, dès le début de la grève, muni par les Soviets d'instructions détaillées sur le rôle qui lui était assigné. Notons enfin que la contrebande des armes continue toujours. Les autorités britanniques ont découvert à Hong-Kong, le 17 juin, l'existence d'une organisation clandestine internationale en vue de cette contrebande. La police a saisi des quantités énormes de matériel de guerre provenant en majeure partie d'Allemagne.

Ainsi le problème chinois — comme le marocain d'ailleurs — est subordonné à plusieurs problèmes européens, dont le problème soviétique est le centre. Ce dernier étant résolu, les remèdes purement chinois s'appliqueront facilement.

**La conférence pour l'abrogation des traités et le relèvement du tarif des douanes.** — Mais ils ne s'appliqueront pas sans sacrifices de la part des Européens. Ceux-ci, en effet, devront tenir compte de bien des faits, à débiter par celui-ci : l'existence du sentiment national en Chine. Le patriotisme y est à l'ordre du jour

On discutera, dit M. André Duboscq, tant que l'on voudra sur le patriotisme et la dignité nationale des Chinois; on dira que xénophobie et patriotisme ne sont pas synonymes... Il n'en reste pas moins que le jour où les Chinois nous parlent de leur patriotisme, quelle que soit la façon dont ils le ressentent et dont nous voulons l'entendre, nous sommes mis devant un fait, et toutes les subtilités de la psychologie n'y changeront rien.

Or, le patriotisme chinois se sent blessé, à tort ou à raison, par le maintien de tous les traités qui, depuis 1842, ont permis aux étrangers de s'établir et de vivre en Chine. Il en demande à grands cris l'abrogation.

Et pourtant, dit le *Times* du 29 juin, ces traités convenaient parfaitement aux circonstances dans lesquelles

ils ont été signés. Aujourd'hui encore, ils sont un bienfait pour la Chine, beaucoup plus que pour les étrangers. Néanmoins, les Puissances ont convenu à Washington, le 6 février 1922, de donner à la Chine toute facilité pour s'organiser sans intervention étrangère, et lui ont promis, pour répondre à ses désirs de commencer sans tarder la révision des traités internationaux. Qu'a fait la Chine? La guerre civile n'a pas cessé; les armées sont de plus en plus nombreuses; le brigandage est sans égal; la mise en valeur des richesses minérales, le fonctionnement des chemins de fer donnent lieu aux inutiles les plus honteuses. La corruption fleurit plus ouvertement que jamais dans les milieux officiels. Que sont les traités, même appliqués avec rigueur, sinon une bénédiction véritable, en regard des dommages que la Chine se fait à elle-même?

Pourtant, conformément aux accords de Washington, les Puissances sont toujours prêtes à aborder la révision de ces traités...

Une conférence avec la Chine est certainement la seule façon de sortir de l'impasse actuelle, mais la Chine doit être représentée à cette conférence, non seulement par le Pouvoir central, mais aussi par toutes les provinces intéressées au commerce étranger.

Il faut aussi tenir compte des forces économiques qui ont agi là-bas depuis 30 ans.

Sous l'Empire, écrit Sir John Jordan (*Times* du 17 juin), il y avait un système fiscal, ingénieusement combiné. Les plus riches provinces envoyaient à Pékin des contributions plus ou moins importantes et venaient en aide à celles qui ne pouvaient se suffire à elles-mêmes. La Chine n'avait pas alors de dette extérieure. Depuis la guerre avec le Japon en 1894, elle a été successivement obligée de contracter divers emprunts à l'étranger. Les charges financières des provinces sont devenues de plus en plus lourdes, et la part de 6/10 sur le revenu des Douanes leur a été retirée. Le vieux système fiscal n'a pas été adapté aux conditions nouvelles. Il a fallu l'abandonner, et la difficulté s'accroît maintenant du fait que les provinces ont goûté depuis plusieurs années aux douceurs de l'autonomie financière.

Justement, ces deux points :

1° Respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale et administrative de la Chine, avec chances égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations;

2° Restauration économique par le relèvement du tarif des douanes, après abolition des taxes et impôts intérieurs (*likin*), ont été accordés par la Convention de Washington.

Elle ne touchait pas, toutefois, aux droits déjà acquis par les Puissances, et en attendant la suppression du *likin*, elle ne donnait à la Chine que le bénéfice immédiat d'une surtaxe générale de 2 1/2 %, accrue pour certains articles de luxe d'une surtaxe supplémentaire de même taux.

L'obstacle qui empêchait jusqu'à présent l'exécution de cet engagement des Puissances, a été levé le 12 avril dernier, lors du règlement par la Chine de la question du franc-or. La France put ratifier l'accord. Il semble bien, qu'en le mettant en vigueur, les Puissances auront résolu, du moins pour les conditions ac-



tuelles, le difficile problème de leurs rapports avec la Chine.

M. Chamberlain a dit à la Chambre des Communes, le 17 juin :

Nous désirons que la conférence sur les tarifs douaniers chinois, prévue par l'accord de Washington, se réunisse avec le moins de retard possible, et nous avons l'intention de nous entretenir avec les autres Puissances intéressées sur la façon la plus pratique de hâter la réunion de cette conférence.

Il a ensuite suggéré l'idée d'élargir le programme de cette conférence, afin d'y rechercher les méthodes les plus propres à garantir les relations des Puissances avec la Chine.

Aussi, le 1<sup>er</sup> juillet, le Gouvernement des Etats-Unis a-t-il proposé la réunion immédiate à Washington d'une conférence des Puissances ayant des intérêts en Chine, pour étudier la question de la révision des traités. Mais l'accueil fait à Londres fut peu empressé, et le 4 juillet, le Gouvernement des Etats-Unis déclarait ne plus envisager cette réunion.

Les troubles actuels doivent, en effet, être étouffés, avant que des négociations puissent être entamées d'une manière profitable. La première chose à faire, la seule immédiate, c'est de protéger la vie et les biens des étrangers et de tenir le Gouvernement chinois pour responsable de toute atteinte qui y serait portée.

## JAPON

**Un prince de la famille impériale en Angleterre.** — Le prince Yasuhito, second fils de l'empereur du Japon, qui a reçu en 1922 le titre de prince de Chichibu, vient d'arriver en Angleterre pour y passer deux ans afin d'y étudier les différents problèmes de la vie politique et surtout économique. C'est après avoir étudié ces mêmes problèmes au Japon que le prince débarque dans le Royaume Uni où il va demeurer plus longtemps que ne l'avait jamais fait jusqu'ici aucun fils d'un Empereur vivant.

**Les intérêts japonais en Chine.** — Un récent article du *Times* (6 juillet 1925) a mis en pleine lumière les dangers que la politique soviétique en Chine faisait courir au Japon. L'Empire du Soleil levant a besoin de la Chine au double point de vue politique et économique. Il ne peut pas laisser une puissance étrangère quelconque exploiter la faiblesse chinoise soit par une politique d'influence, soit par une politique de perméabilisation; et il se trouve fatalement amené à un conflit avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques par la politique de perméabilisation que celle-ci a substituée en Chine à l'ancienne politique tsariste des sphères d'influence.

Voilà pour le côté politique; le côté économique est encore plus grave.

Sur une superficie à peu près aussi grande que celle de la Californie (410.000 kilom. carrés) l'archipel du Japon (385.500 kilom. carrés) nourrit une population moitié moindre que celle de l'ensemble des Etats-Unis (Japon, 56 millions; Etats-Unis, 106 millions d'habitants). Les montagnes qui lui donnent sa beauté restreignent fatalement sa capacité productive; moins d'un cinquième du territoire est cultivable. Déduit-on de la superficie du Japon les terres improductives, on arrive à constater que la densité de la population est, par mille carré, de 466 individus en Angleterre, de 702 individus en Belgique et de 2.688 individus au Japon! Or la population nipponne augmente de 700.000 unités par an; elle n'a pas d'exutoire, car, depuis vingt ans que la Mandchourie et la Corée lui sont accessibles, elles n'ont pas, à elles deux, absorbé un total d'immigrants égal à celui de l'accroissement de la population au cours d'une seule année. D'autre part, il n'est pas possible d'augmenter matériellement la fécondité du sol, non plus que la superficie du sol cultivé. Aussi comprend-on qu'un Japonais ait déclaré un jour que le Japon devait ou bien mourir d'inanition ou bien se répandre sur le territoire du pays voisin.

Le Japon l'a déjà fait, en développant les industries modernes, en échangeant ses propres produits contre des denrées ou contre des matières premières. Mais il ne peut pas, sauf en cas de disette de riz, importer beaucoup de nourriture; il peut au contraire, et même il doit introduire sur son sol des matières brutes de première nécessité, comme le fer et le coton; il dépend de la Chine pour le minerai de fer et pour le coke. A la Chine va par ailleurs un tiers de ses exportations totales, tandis qu'un autre tiers passe aux Etats-Unis sous forme de soie brute.

C'est avec la Chine que le commerce étranger du Japon s'est le plus développé au cours de la dernière décade, et les circonstances le canalisent de ce côté. Les tarifs douaniers écartent ses produits manufacturés du grand marché américain; leur bon marché leur facilite leur introduction sur les marchés pauvres de l'Asie. C'est de l'échange libre et régulier de ses marchandises avec la Chine que dépend sa vie économique; c'est du développement du marché chinois, plus que de tout autre facteur, que dépend le maintien du taux de la vie au Japon. Aussi le Japon a-t-il un motif sérieux et raisonnable de s'opposer aux excitations étrangères qui s'opposent aux conditions normales du commerce.

Ainsi s'explique l'impossibilité dans laquelle se trouve le Japon d'entretenir pendant longtemps de bonnes relations avec la Russie. Dès maintenant, celles-ci ne vont pas sans heurts; un jour viendra sans doute très vite où le conflit entre les deux pays éclatera au sujet de la Chine, car toute puissance étrangère qui entre-



prendra d'exploiter ce pays dans son propre intérêt politique ou économique entrera fatalement en lutte avec le Japon.

Dès maintenant de tels pronostics se vérifient au sujet de la proposition formulée par les Etats-Unis de réunir une conférence pour discuter la question de l'exterritorialité en Chine. Les Japonais estiment, pour leur part, qu'une diminution des privilèges d'exterritorialité affecterait gravement les Japonais; pour eux, les Chinois tireraient avantage de l'abolition ou de la réduction de ces droits pour persécuter leurs compatriotes en Chine. Ainsi se manifestent nettement des vues diamétralement opposées entre Japonais et Russes soviétiques.

Une mission japonaise en Indochine. — Dans le discours qu'il a prononcé, le 24 novembre dernier, à la séance solennelle d'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Gouvernement de l'Indochine, le Gouverneur général, M. Martial Merlin a longuement parlé de la création de rapports économiques développés entre l'Indochine et le Japon, des études faites dans ce but, sur place même, par les techniciens qui l'avaient lui-même accompagné au cours de sa mission, « toute de courtoisie », auprès du Prince Régent, et des conséquences possibles de ce voyage. Il n'a pas fait mention, dans ce discours, de l'invitation qu'il avait naguère adressée, à différentes reprises, aux sommités économiques du Japon, au vœu qu'il avait formé de voir les Japonais se rendre à leur tour en Indochine, et y étudier sur place les « possibilités » des échanges entre les deux pays. Ce vœu a récemment reçu un commencement de réalisation, grâce au voyage d'une mission japonaise en Indochine, sous la conduite du prince Yamagata. Nous reviendrons plus longuement sur les travaux de cette mission, le jour où, après son retour dans l'Empire du Soleil Levant, les chambres de commerce nipponnes les publieront ou, du moins, les analyseront et en feront connaître les conclusions; il suffira aujourd'hui de reproduire ici un court passage d'un discours prononcé par un des membres les plus qualifiés de la mission nipponne, au cours d'une des réceptions provoquées par le passage des hôtes japonais de l'Indochine.

A Hanoï, le Gouverneur général a repris des idées qui lui sont familières et qui sont également familières à tous les géographes, à tous les économistes ayant étudié le bel *Essai d'Atlas économique de l'Indochine* dressé naguère par M. Henri Brenier, ayant médité sur la carte intitulée « l'Indochine dans son milieu »; on les a trouvées exprimées naguère dans une autre partie de cette revue (cf. le numéro de mai, p. 160-161), et nous ne voulons pas les reproduire ici une fois de plus.

Un peu plus tard, à Saïgon, M. Saburi Sadao, directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères à Tokyo, a traité le même sujet que M. Martial Merlin; il s'est alors, sans

se prononcer sur les questions précises posées par le Gouverneur général de l'Indochine, exprimé dans les termes que voici :

Si, de part et d'autre, la conviction se fait — au cas où elle ne serait pas encore faite, — que l'Indochine, au lieu d'intervenir à la façon d'un écran dans les relations franco-japonaises, est au contraire appelée, de par sa situation géographique, à servir de trait d'union entre nos deux pays, votre mission de l'an dernier et notre mission, qui n'est que son complément, auraient pleinement atteint leur but... Si jusqu'à présent l'Indochine n'a pas été le pont que nous aurions désiré qu'elle fût entre le Japon et la France, il convient d'en attribuer la raison à ce que nous ne nous connaissions pas assez, à ce que nous ignorions, d'un côté comme de l'autre, ce que nous aurions peut-être dû savoir.

**Plaintes d'industriels indiens contre l'industrie nipponne.** — Au cours d'une entrevue qu'ils ont eue récemment avec le secrétaire du Ministère du Commerce du Gouvernement de l'Inde, M. Chadwick, les représentants des industriels cotonniers indiens ont exprimé leurs doléances au sujet de l'industrie concurrente japonaise. Grâce à un système qu'on ne peut comparer qu'à celui pratiqué par l'industrie du Lancashire dans ses plus mauvais jours, à un travail intensif de 22 heures par jour, les industriels nippons peuvent (exposèrent-ils) abaisser le prix de leurs produits de manière à les vendre facilement moins cher dans l'Inde que les produits indiens eux-mêmes. Plus d'une plainte fut énoncée contre un accord qui permettait aux Japonais de jouir, dans l'Inde même, du traitement de la nation la plus favorisée au détriment des intérêts indiens eux-mêmes, et sans consultation de l'opinion indienne.

Si, de ces doléances, résulte une modification dans les accords commerciaux existants, ce ne pourra être, sans aucun doute, qu'au détriment du Japon, et celui-ci se trouvera dès lors, sur le marché de l'Inde, dans une situation beaucoup moins avantageuse que celle dont il jouit aujourd'hui.

## ASIE ANGLAISE

**Mort de lord Rawlinson.** — Le 27 mars est mort, à Delhi, à l'âge de 61 ans, lord Rawlinson, commandant en chef de l'armée de l'Inde. Il devait prendre sa retraite au mois de novembre prochain, et son successeur était déjà désigné : c'est le général sir William Birdwood, qui commanda les troupes australiennes durant la guerre et se signala aux Dardanelles; il vient d'être promu feld-maréchal. En attendant qu'il prenne possession de son nouveau poste, le général sir Claud Jacob, blessé et dix fois cité pendant la guerre, fera l'intérim.

Au cours de ses quatre ans et demi de com-



mandement suprême dans la Dépendance, lord Rawlinson eut une tâche des plus ardues : au Conseil Exécutif du vice-roi, il dut résister aux violentes attaques des nationalistes indiens, enivrés de leur arrivée à la vie parlementaire; au point de vue militaire, il eut à diriger dans le Waziristan des opérations qui, avant 1914, eussent passé pour une véritable guerre. Il adopta une politique de lutte impitoyable contre les rebelles; opportune ou non, il l'appliqua toujours avec compétence et énergie.

Un correspondant militaire du *Manchester Guardian* trace de lui le portrait suivant :

Quels étaient ses traits caractéristiques? Très probablement, il ne figurera point dans l'histoire en qualité de grand capitaine, de chef capable de concevoir et d'exécuter par lui-même de grands desseins; jamais, sauf au cours des opérations relativement de peu d'envergure de 1919 en Russie, il ne fut soumis à cette épreuve décisive. Mais, dans la sphère plus modeste d'exécutant des directives générales du haut commandement, dans l'heureux choix de subordonnés capables chargés de compléter et de réaliser ses plans, dans l'art de mener rapidement à bonne fin les tâches qu'on lui confiait, il remporta d'incontestables succès. Il avait la sollicitude du vrai soldat pour le bien-être de ses hommes; cependant, il ne devint jamais, à l'exemple de lord Plumer, « le chef aimé de ses troupes ». Ni physiquement ni moralement, il ne plaignit jamais sa peine. Hôte aimable, sportsman enthousiaste, il donna à l'Inde le spectacle très peu commun d'un commandant en chef capable de jouer un rôle de premier plan dans les tournois de polo.

Notons ce dernier trait, si parfaitement anglais : pour ce militaire, la vertu la plus éminente de son chef suprême, c'est sa qualité sportive; un officier français n'attacherait certainement pas la même importance à cette qualité chez son généralissime; et cela peut expliquer bien des choses.

**La situation politique.** — Lord Reading est arrivé à Londres, et aussitôt les conversations ont commencé entre le vice-roi et le secrétaire d'Etat. Nombreuses sont les questions qu'ils doivent discuter, et épineuse en est la solution; si épineuse que le bruit courait déjà que lord Reading ne retournerait pas dans la Dépendance; il a aussitôt démenti cette rumeur. Peut-être réussira-t-il à convaincre lord Birkenhead de la nécessité d'entamer des pourparlers avec les swarajistes, sans se laisser arrêter par des considérations d'amour-propre mal placé ou le souci exagéré de l'étiquette. Ceux-ci, en effet, semblent actuellement animés de sentiments plus conciliants : pour obtenir la révision de la nouvelle Constitution, considérée par tous les esprits impartiaux comme inopérante et trop peu libérale, ils proposent de réunir à Londres une « conférence de la Table-Ronde » à laquelle on inviterait M. Das et Gandhi. Le Gouvernement semble assez peu disposé à marcher dans cette voie : à la Chambre des Communes, le sous-secrétaire d'Etat, lord Winterton, a repoussé cette idée sur un ton qui a désagréablement surpris et

déçu les milieux politiques de Calcutta. Il serait sans aucun doute maladroit de laisser échapper cette occasion de s'entendre : à aucun moment depuis le commencement de la campagne de non-coopération, dit le correspondant du *Times* à Calcutta, la perspective d'une réconciliation entre le Gouvernement et les nationalistes indiens n'a été aussi brillante que maintenant : la sage habileté de lord Reading viendra à bout, espérons-le, de la résistance un peu hautaine du secrétaire d'Etat et de ses bureaux.

M. Das, devenu l'arbitre des destinées de l'Inde depuis que le *mahatma* s'enfoncé de plus en plus dans son utopie et va prêcher à Travancore la suppression de l'intangibilité, tend la main aux Anglais, multiplie les avances et se montre optimiste. A l'ouverture du Congrès provincial du Bengale, le 1<sup>er</sup> mai, à Faridpour, il a prononcé un important discours, relativement modéré. Le *swaraj*, dit-il, est possible dans le sein de l'Empire Britannique, car les éléments en sont compris dans le statut des Dominions. Il condamne la violence comme immorale et inefficace : la révolution ne peut donner la liberté. Le Gouvernement a eu tort d'exciter la rébellion par des mesures de répression policière, la trop fameuse ordonnance (1) est injustifiée, les individus incarcérés ne sont pas des criminels. Il collaborerait sans hésiter avec le Gouvernement et commencerait une politique « constructive » si la Constitution conférait vraiment au peuple indien la responsabilité; mais la base en est la méfiance envers les ministres indigènes. Le Gouvernement devrait renoncer à ses pouvoirs discrétionnaires, accorder l'amnistie politique, reconnaître le droit de l'Inde à l'autonomie dans l'Empire et établir dès maintenant les fondements de cette autonomie.

Telles sont les conditions posées par les nationalistes : l'Angleterre les acceptera-t-elle? M. Das l'espère :

La Grande-Bretagne peut aujourd'hui obtenir la paix à des conditions honorables pour les deux parties. Les Anglais de l'Inde ne peuvent refuser de collaborer aux efforts du pays en vue de son indépendance, si on leur promet de respecter leurs droits dans l'arrangement définitif. Aux habitants du Bengale, je dis : « Combattez ferme, mais combattez loyalement; quand viendra la Conférence de la paix, entrez-y sans arrogance. »

Si l'Angleterre refuse, les nationalistes continueront à rendre l'administration impossible autrement que par l'exercice perpétuel de pouvoirs exceptionnels, et il faudra finalement en venir à la « désobéissance civile ».

Et voici la conclusion de ce discours :

A mes yeux apparaît une vision : ce que je veux, c'est une fédération des Etats de l'Inde, chacun d'eux restant libre de suivre ses traditions et de conserver sa civilisation, chacun uni aux autres par l'intérêt commun : une grande fédération dans la fédération, plus

(1) Cf. *Asie française*, mars-avril 1925, p. 114.



vaste, de nations libres dont la liberté est la mesure des services qu'elles rendent à l'humanité.

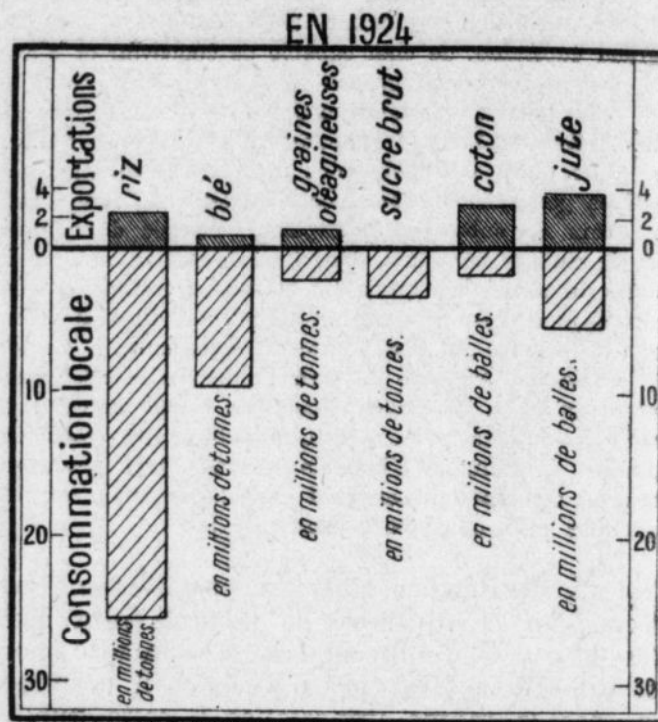
Voilà ce que disait M. Das en mai 1925 ; depuis lors, M. Das est mort ; qui va le remplacer ? et quelle sera l'attitude du nouveau leader ?

**Le Commerce de l'Inde en 1924.** — D'un très substantiel article de M. H.A.F. Lindsay, commissaire au commerce pour l'Inde, dans le *Manchester Guardian Commercial* du 2 avril, nous extrayons les renseignements suivants :

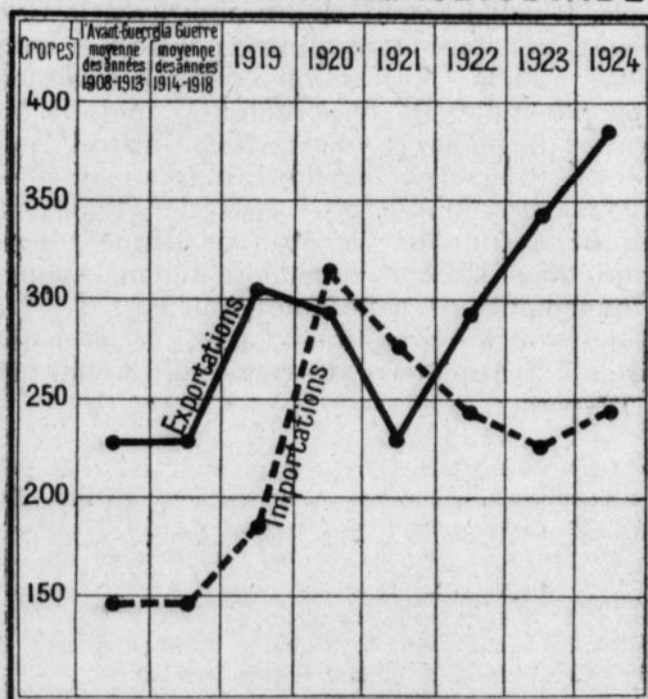
La mousson est le facteur déterminant du commerce extérieur de l'Inde; d'elle dépend la qualité aussi bien que la quantité des produits destinés à l'exportation; ceux des régions irriguées ne forment qu'une faible partie du total, et l'irrigation elle-même pâtit si les pluies sont insuffisantes. Il faut beaucoup d'eau à la fin de septembre et au commencement d'octobre pour que le riz et le jute soient abondants; il en faut pour les récoltes de printemps, et aussi pour le rouissage du jute et du chanvre. En 1924, les pluies dépassèrent légèrement la moyenne, elles furent régulières et bien réparties; en même temps, la puissance d'achat de l'Europe aug-

et exportations, nous trouvons 627 crores (L. 417 millions) en 1924 contre 429 crores (L. 286 millions) avant guerre, soit une augmentation en valeur de 46 %; en volume, il y a encore diminution de 18 à 19 %. L'Inde, on ne doit pas l'oublier, consomme une très grande partie de ce qu'elle produit : près de la moitié du coton, plus de la moitié du jute, tout le sucre, presque tout le blé et le riz; cela ressort nettement du graphique que nous publions ici.

### CONSOMMATION LOCALE ET EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'INDE



### 16 ANS DE COMMERCE DE L'INDE



mentait, juste au moment que partout les stocks étaient faibles; durant le second semestre, le prix des produits exportés par l'Inde, thé, café, jute, coton, chanvre, céréales, graines oléagineuses, augmenta : le mouvement de reprise des exportations, commencé en 1922 et en 1923, s'accrut : elles atteignirent le chiffre record de 383 crores (L. 255 millions). Les importations passèrent de 227 à 244 crores (L. 151 à L. 162). Le tableau ci-dessus indique très clairement le boom de 1919-20, la dépression de 1920-21 et la reprise en 1922-24. Si nous considérons le montant total du commerce extérieur, importations

La part de la Grande-Bretagne dans les importations est en régression marquée : de 64,1 % avant guerre, elle est tombée à 57,8; l'Allemagne, autrefois au second rang (6,9); est maintenant au cinquième (5,2); elle a cédé la place à Java (6,2), d'où viennent les 9/10 du sucre importé par l'Inde; les Etats-Unis et le Japon se sont toujours serrés de très près, l'un et l'autre avec 2,6 % avant guerre, aujourd'hui les premiers ont 5,7, le second 6,1; la Belgique a augmenté sa part de 2,3 à 2,4; la France, la Hollande et l'Italie restent stationnaires avec environ 1 %. Le recul de la Grande-Bretagne s'explique facilement : la plus grande partie des importations, cotonnades, quincaillerie, ustensiles et outils de fer et d'acier, est destinée à de petites gens dont la puissance d'achat est fort limitée; durant la guerre, ils ont appris à restreindre leurs besoins et n'ont pas, comme d'autres pays, oublié cette leçon dans un boom récent.

L'Inde n'achète plus autant qu'autrefois de ces produits manufacturés de première qualité qui sont la spécialité de l'industrie anglaise; la valeur des cotonnades venant de la Grande-Bretagne est tombée de 36,2 à 29,6 % du total des importations, celle des objets en fer et en acier



de 8,7 à 7,9; celle du matériel de chemins de fer, de 5,5 à 5,1; des cinq articles qui forment plus de la moitié des importations, seules les machines sont en augmentation. L'acheteur indien donne la préférence aux produits bon marché : aussi, pour les cotonnades, le Japon a-t-il plus gagné que la Grande-Bretagne n'a perdu, et les tissages de Bombay ont largement profité de la demande croissante pour les cotonnades écrues et blanchies de qualité inférieure. A cet égard, le tableau suivant donne des détails intéressants :

*Importations (pourcentage).*

En provenance de :	Cotonnades	Fer, acier	Machines	Matériel ch. de fer	Quincaillerie
<b>Grande-Bretagne.</b>					
1913-14...	90,1	69,9	89,8	93	57,2
1923-24...	81,9	67,1	84,9	94,1	46,9
<b>Japon.</b>					
1913-14...	1,8				1,5
1923-24...	12,4				5,8
<b>Etats-Unis.</b>					
1913-14...		2,6	3,3		9,7
1923-24...		4,1	10,2	1,5	16,4
<b>Allemagne.</b>					
1913-14...	2,1	14,5	5,6	3	18,2
1923-24...	0,3	6,4	2,3	0,4	21
<b>Hollande.</b>					
1913-14...	1,6				
1923-24...	1,4				
<b>Belgique.</b>					
1913-14...		11,5		0,7	
1923-24...		18,7		1,8	
<b>Italie.</b>					
1913-14...	1,5				
1923-24...	0,8				
<b>Pourcentage du total :</b>					
1913-14...	36,2	8,7	4,2	5,5	2,1
1923-24...	29,6	7,9	8,4	5,1	1,9
<b>Valeur en crores.</b>					
1913-14...	66	16	7 3/4	10	4
1923-24...	67	18	19	11 3/4	4 1/4

En résumé, la part de la Grande-Bretagne est tombée de 64,1 à 57,8 %; celle de l'Europe (Allemagne, Belgique, France, Italie, Autriche, Hongrie, Hollande, Suisse), de 15,3 à 12 %.

Une question se pose : les exportations étant en augmentation, et les importations restant à peu près stationnaires, où passe la différence, qui atteint, en 1924, 139 crores (L. 93 millions)? Les versements du Gouvernement de l'Inde au Ministère de l'Inde se sont élevés à 56 crores (L. 37 millions), les importations d'espèces à 64 crores (or : 45, argent : 19); le reste représente les paiements des particuliers, intérêts sur les capitaux étrangers, fret, etc. Si considérable que paraisse l'importation d'or, il ne faut pas en exagérer l'importance : le poids, pendant ces trois dernières années (16.964.000 onces) a été inférieur au chiffre des trois années d'avant-guerre (17.067.000), bien que la valeur en ait passé de 104 à 114 crores; les importations d'es-

pèces furent, on ne doit pas l'oublier, fortement réduites durant la guerre; en 1919, l'Inde exporta plus d'argent qu'elle n'en importa et, en 1921, elle exporta pour près de 20 crores d'or.

## Bibliographie

CAHIERS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE HANOÏ, 1924, 5<sup>e</sup> cahier. **Les Populations du Tonkin occidental et du Haut-Laos**, par le commandant DUSSAULT. Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1924, in-8 de 47 pages avec gravures.

Après avoir entretenu naguère les membres de la Société de Géographie de Hanoï de la géographie du Tonkin occidental, le commandant Dussault leur a parlé des populations de cette même région, et aussi du Haut-Laos. Délaissant systématiquement l'ethnogenie et l'ethnologie, il ne s'est occupé que d'ethnographie, traitant des costumes des différents groupes d'habitants de ces pays, de leur manière de vivre et de quelques-unes de leurs coutumes, après avoir indiqué leur habitat. Si sommaire soit-elle, cette esquisse, qu'accompagnent de nombreuses et intéressantes gravures, est très digne d'attention; elle inspire le désir de voir entreprise sans retard, comme le souhaite l'auteur, une minutieuse étude de ces populations nombreuses, aux multiples variétés, afin d'en préciser les origines, la filiation, les dialectes, les mœurs et les coutumes.

On ne saurait trop regretter l'absence d'une carte montrant les rapports étroits qui existent entre la topographie et la répartition des différents groupes ethniques. Du moins le commandant Dussault a-t-il bien précisé celle-ci dans ces quelques lignes : « En dehors des deltas ou des grandes plaines à proximité de la mer, toutes les vallées sont occupées par les Thaï; aux altitudes élevées, généralement au-dessus de 1.000 m., habitent les Méo et les Yao; entre ces deux groupes, les Man au Tonkin et les Kha au Laos se sont tassés aux altitudes moyennes. » La formule est lapidaire; elle méritait d'être reproduite ici.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

#### Relations de Paris avec les Villes d'Eaux et les Centres de séjour du Dauphiné et de la Savoie pendant la saison d'été

L'attention des voyageurs désireux de se rendre dans les Villes d'eaux et les Centres de séjour du Dauphiné et de la Savoie est appelée sur les relations suivantes :

A partir du 5 juin :

a) Rapide de jour : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, wagon-restaurant. Paris, dép. 8 h.; Grenoble, arr. 19 h. 50.

b) Rapide de jour : 1<sup>re</sup> classe, wagon-restaurant. Paris, dép. 9 h.; Grenoble, arr. 19 h. 50.

Rapide de nuit : places de luxe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. Paris, dép. 20 h. 35; Grenoble, arr. 7 h. 10.

Rapide de jour : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, wagon-restaurant, entre Paris, Genève et la Savoie :

Paris, dép. 8 h. 10; Genève, arr. 19 h. 25; Evian, arr. 20 h. 50; Aix-les-Bains, arr. 17 h. 27; Annecy, arrivée 19 h. 12.

Rapide de nuit : places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, entre Paris, Evian et Annecy :

Paris, dép. 20 h. 05; Evian, arr. 8 h. 23; Annecy, arr. 6 h. 42; prolongé à dater du 15 juin d'Annecy à Sallanches-Combloux (arr. 9 h. 37) et Chamonix (arr. 11 h.).



CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON  
ET A LA MEDITERRANEE

**Services automobiles de l'Avallonnais et du Morvan**

Les Services automobiles organisés par la Compagnie P.-L.-M. pour la visite de l'Avallonnais et du Morvan seront mis en marche, cette année, dans les conditions suivantes :

Circuit de l'Avallonnais, tous les jours, du 5 juillet au 27 septembre : Avallon, La Pierre-qui-vire, Quarré-les-Tombes, Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay, Arcy-sur-Cure, Avallon; 112 kilomètres. Prix: 28 fr.

Circuit du Morvan, les dimanche, mardi et jeudi, du 5 juillet au 27 septembre: Avallon, Méluzien, Quarré-les-Tombes, Roche du Chien, Gouloux, Montsauche, Lac des Settons, Château-Chinon, Lormes, Chastellux, Avallon, 158 kilomètres. Prix: 38 fr.

A Avallon, les Services automobiles seront en correspondance avec les trains de et pour Paris: Paris, dép., 23 h. 08; Avallon, arr., 5 h. 05; Avallon, dép., 21 h. 10; Paris, arr., 4 h. 45.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

**Circuits automobile dans le Périgord  
du 14 juillet au 30 septembre 1925**

1° Au départ des Eyzies, la capital préhistorique  
de France  
Départ: 13 h. — Retour: 18 h.

*Vallée de la Vézère*

Les Mardis et Jeudis et le Samedi 15 août. — Prix du transport: 15 fr.

Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, Saint-Léon, La Roque-Saint-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute.

*Vallée de la Dordogne*

Les Mercredis et Dimanches. — Prix du transport: 18 fr.  
Campagne, Saint-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat.

2° Au départ de Périgueux,  
Les Jeudis et Dimanches,  
ainsi que le Mardi 14 juillet et le Samedi 15 août  
Prix du transport: 16 fr.  
Départ le jeudi à 13 h. et le dimanche à 10 h. 15. —  
Retour: 17 h. 45

*Vallée de la Dronne*

Château-L'Evêque, Brantôme, Bourdeille, Bussac, Chancelade.

**Circuit automobile du Mont-Dore aux Gorges du Tarn**

*Voyage en 6 journées*

Départ tous les samedis du Mont-Dore du 10 juillet  
au 5 septembre 1925

Premier jour (dép. à 10 heures). — Le Mont-Dore, Col de Dyane, Lac Chambon, Murols, Besse-en-Chandesse, Lac Pavin, Condat-en-Feniers, Cheylade, Pas-de-Peyrol (Puy-Mary), Diègne, Murat.

Deuxième jour (dép. à 8 heures). — Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère.

Troisième jour (dép. à 7 h. 30). — Vic-sur-Cère, Mur-de-Barrez, Laguiole, Aubrac, Marvéjols, Sainte-Enimie, Les Gorges du Tarn, Le Rozier.

Quatrième jour (dép. à 9 heures). — Le Rozier, Espalion, Estaing, Aurillac.

Cinquième jour (dép. à 7 heures). — Aurillac, Gouf-

fre de Padirac, Rocamadour, Cirque de Montvalent, Carrennac, Bretenoux, Saint-Céré, Aurillac.

Sixième jour (dép. à 9 heures). — Aurillac, Salers, Salins, Mauriac, Bort (Orgues), La Tour d'Auvergne, La Bourboule, Le Mont-Dore.

Prix du transport pour le parcours total: 475 francs.

Les billets sont mis en vente à Paris à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, ainsi qu'à la gare du Mont-Dore.

**Le Tour des Côtes de Bretagne en automobile**

*Voyage en 5 journées de Vannes à Dinard et vice-versa  
du 11 juillet au 6 septembre 1925*

Départ de Vannes le dimanche et de Dinard le samedi  
*Itinéraire dans le sens (Vannes-Dinard)*

Premier jour (dép. à 8 h.). — Vannes, Auray, Locmariaquer, Carnac, Plouharnel, Hennebont, Quimperlé (déjeuner), Pont-Aven, Concarneau, Quimper.

Deuxième jour (dép. à 13 h.). — Quimper, Audierne, Pointe-du-Raz, Douarnenez, Locronan, Morgat.

Troisième jour (dép. à 14 h.). — Morgat, Le Faou, Plougastel-Daoulas, Brest.

Quatrième jour (dép. à 8 h.). — Brest, Landerneau, Landivisiau, Cuimiliau, Saint-Thégonnec, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix.

Cinquième jour (dép. à 7 h. 30). — Morlaix, Saint-Michel-en-Grèves, Lannion, Trégastel, Ploumanach, Perros-Guirec, Tréquier, Paimpol, Saint-Quay-Portrieux, Saint-Brieuc, Cap Fréhel, Dinard.

Prix du transport pour le parcours total Vannes-Dinard ou vice-versa: 400 francs.

Les billets sont mis en vente à Paris à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, ainsi qu'à la gare de Vannes.

**Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy  
et le Bas-Limousin  
du 14 juillet au 30 septembre 1925**

Au départ de Rocamadour (Gare)

Départ: 10 h. — Retour: 19 h. — Prix du transport:  
35 fr. par place

Circuit I. — Lundi, Mercredi, Vendredi.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, Creysse, Martel, Cirque de Montvalent, Rocamadour.

Circuit II. — Mardi, Jeudi, Samedi.

Rocamadour (gare), Alviçnac, Gorges d'Autoire, Grottes de Presque, Château de Montal, Saint-Céré, Château de Castelnau-Bretenoux, Loubressac, Gouffre de Padirac, Alviçnac, Rocamadour.

N. B. — Le jeudi, le circuit a lieu dans le sens inverse.

Au départ de Brive (Gare)

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. par place.

*Circuit A*

Tous les Jeudis.

Beynat, Argentat (déjeuner); Beaulieu, Meyssac, Colonges, Turenne.

*Circuit B*

Tous les Samedis.

Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier, Vigeois, Uzerche, Donzenac.

**Le Gérant: H. COMBAT**